



© Tom Lefevre/SPF

Union nationale

Comptes combinés

Exercice clos au 31 décembre 2025



Sommaire

DES COMPTES COMBINÉS 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	4
BILAN	11
COMPTE DE RÉSULTAT	13
ANNEXE AUX COMPTES	16

Secours populaire français
Union nationale
Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes combinés

Rapport du
commissaire
aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2025

Secours populaire français

Union nationale

Siège social : 9-11 rue Froissart 75003 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association Secours populaire français,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'Union nationale du Secours populaire français relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Rapport du
commissaire
aux comptes

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants dans l'annexe des comptes combinés :

- Les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées au niveau de la note « Changement de réglementation - Première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers ».
- Les incidences de l'évolution de la méthode de valorisation du bénévolat exposées au niveau de la note « Changement d'estimation comptable - Valorisation des heures de bénévolat » qui a été entérinée par le Conseil d'administration de l'Association nationale du 12 novembre 2025.
- La note III.17 « Principe d'établissement du CROD et CER » qui précise notamment ce que les fonds collectés auprès du public et non affectés financent par ordre de priorité, et qui mentionne la définition de la générosité du public et des missions sociales du SPF qui a été entérinée par le Conseil d'administration de l'Association nationale du 20 février 2021.
- La note IV.3 « Périmètre de combinaison » relative aux structures intégrées.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

- Nous déterminons un périmètre de l'audit externe des structures combinés nécessaires et suffisant pour pouvoir exprimer notre opinion. Il a été atteint pour l'exercice 2025.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi des ressources décrites dans la note III.17 de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.



5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion de l'Union et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Rapport du
commissaire
aux comptes

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'Association nationale le 6 juin 2026.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 9 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

NEXIOM AUDIT

Membre de la Compagnie de Paris

Signé numériquement
par Emmanuel
CHARRIER
Emplacement : Paris
Date : 2026.06.09 17:
16:27+02'00'

Emmanuel CHARRIER



Bilan et compte de résultat



Bilan actif 2025

EN EUROS	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	MONTANT NET 2025	MONTANT NET 2024
Frais d'établissement	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	6 482 477	5 702 904	779 574	850 151
Donations temporaires d'usufruit	8 000	4 436	3 564	4 364
Autres immobilisations incorporelles	6 352 032	5 698 468	653 564	723 814
Immobilisations incorp. en cours, avances et acomptes	122 446	0	122 446	121 973
Immobilisations corporelles	153 036 627	76 427 550	76 609 077	74 010 756
Terrains	6 844 219	0	6 844 219	6 468 377
Agencements et aménagements de terrains	1 903 150	1 151 223	751 927	703 423
Constructions	90 247 651	37 107 199	53 140 453	50 680 676
Installations techniques, matériel et outillage industriel	13 466 950	10 276 718	3 190 232	3 205 841
Autres immobilisations corporelles :	37 500 755	27 725 498	9 775 256	10 604 011
Installations générales, agencements divers	6 787 127	4 127 839	2 659 288	2 683 248
Matériel de transport	23 062 096	16 893 833	6 168 263	6 956 263
Matériel de bureau et informatique	5 680 179	5 057 224	622 955	669 186
Mobilier	1 971 352	1 646 602	324 750	295 315
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	3 073 903	166 912	2 906 991	2 348 427
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	9 199 156	409 679	8 789 478	7 531 711
Immobilisations financières	1 701 155	107 950	1 593 205	1 561 633
Participations	15	0	15	0
Autres titres immobilisés	289 136	0	289 136	275 449
Prêts	584 206	107 950	476 256	507 650
Autres	827 798	0	827 798	778 534
I. ACTIF IMMOBILISE	170 419 416	82 648 083	87 771 333	83 954 250
Stocks et en cours	760 547	184 257	576 290	624 779
Autres approvisionnements	51 755	0	51 755	82 811
Marchandises	708 792	184 257	524 534	541 967
Créances	29 694 797	248 064	29 446 734	37 654 187
Avances et acomptes versés sur commandes	540 605	0	540 605	101 103
Créances clients et comptes rattachés	664 355	48 879	615 476	660 063
Créances reçues par legs ou donations	7 665 345	0	7 665 345	10 844 392
Autres créances (dont produits à recevoir)	19 387 826	199 185	19 188 641	26 048 629
Charges constatées d'avance	1 436 666	0	1 436 666	0
Valeurs mobilières de placement et FNS	100 568 805	0	100 568 805	91 138 265
Disponibilités	83 788 481	0	83 788 481	86 406 314
Charges constatées d'avance N-1	0	0	0	1 533 004
II. ACTIF CIRCULANT	214 812 630	432 321	214 380 310	217 356 550
III. ECARTS DE CONVERSION ACTIF	0	0	0	
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	385 232 046	83 080 404	302 151 643	301 310 800

Bilan

Bilan passif 2025

EN EUROS	2025	2024
Fonds propres sans droit de reprise	26 258 796	27 261 126
Fonds propres avec droit de reprise	0	6 000
Ecarts de réévaluation	0	176 491
Projet associatif et réserves	40 707 580	36 029 277
Report à nouveau	119 951 734	104 044 035
Excédent ou déficit de l'exercice	10 471 327	19 187 884
Situation nette (sous-total)	197 389 437	186 704 812
Subventions d'investissement	13 112 635	13 313 599
I. FONDS PROPRES	210 502 072	200 018 411
Ecart de combinaison	- 38 571	199 297
II. ÉCART DE COMBINAISON	- 38 571	199 297
Fonds reportés liés aux legs ou donations	10 875 126	12 819 105
Fonds dédiés	43 533 477	47 551 404
III. FONDS REPORTES ET DEDIES	54 408 603	60 370 509
Provisions pour risques	889 855	886 813
Provisions pour charges	5 754	3 406
IV. PROVISIONS	895 609	890 219
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 426 653	11 859 874
Emprunts et dettes financières diverses SPF	0	0
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	11 558	11 532
Avances et acomptes reçus sur commandes	536	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 459 825	6 206 634
Dettes des legs ou donations	3 230 910	3 423 466
Dettes fiscales et sociales	7 383 386	7 116 972
Dettes sur immobilisations	378 603	407 888
Autres dettes (dont charges à payer)	656 042	939 615
Produits constatés d'avance	6 836 416	9 866 383
V. DETTES	36 383 930	39 832 365
VI. ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF	0	
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	302 151 643	301 310 801

Bilan

Compte de résultat 2025

EN EUROS	2025	2024
I - PRODUITS D'ACTIVITÉS		
Cotisations	0	0
Vente de biens et services	1 541 831	1 384 881
dont ventes de dons en nature	0	0
dont parrainages	18 492	20 485
Produits de tiers financeurs	103 758 291	106 030 554
Concours publics et subventions d'exploitation	38 926 006	37 821 994
Ressources liées à la générosité du public	59 947 496	66 092 874
Dons manuels	37 792 798	42 510 717
Mécénats	5 075 365	6 870 037
Legs, donations et assurances-vie	16 873 740	16 647 064
Autres produits liés à la GP	152 562	65 056
Contributions financières	4 884 790	2 115 685
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	118 312	4 001 977
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 212 010	0
Autres produits	45 746 575	44 307 773
Participations des destinataires de la solidarité	17 809 343	17 611 262
Produits d'initiatives	27 227 323	26 527 090
Autres	709 909	169 421
Utilisations des fonds dédiés	20 177 353	19 824 312
I - PRODUITS D'ACTIVITÉS	172 501 341	175 549 497
II - CHARGES D'ACTIVITÉS		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 497	47
Achats de marchandises, matériels et fournitures	28 828 070	30 477 382
Variations de stock	64 091	- 44 501
Autres achats	2 964 820	2 958 430
Services extérieurs	17 362 831	15 603 484
Autres services extérieurs	29 405 393	23 181 066
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	10 675 484	9 974 618
Impôts, taxes et versements assimilés	3 062 788	3 141 500
Salaires	28 815 611	28 509 052
Cotisations sociales	11 403 825	11 103 096
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	7 932 338	7 732 737
Sur immobilisations	7 803 569	7 543 271
Sur immobilisations destinées à être cédées	0	0
Sur actif circulant	17 046	5 129
Pour risques et charges	111 723	184 337
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	897 959	0
Autres charges	7 648 479	7 358 312
Reports en fonds dédiés	16 152 978	22 590 776
II - CHARGES D'ACTIVITÉS	165 217 165	162 585 999
RÉSULTAT D'ACTIVITÉ	7 284 177	12 963 498

Compte
de résultat

Compte de résultat 2025

EN EUROS	2025	2024
III - PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	3 249 618	3 497 314
Reprises sur dépréciations et provisions	3 264	18 100
Différences positives de change	22	24
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	92
III - PRODUITS FINANCIERS	3 252 904	3 515 530
IV - CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilées	291 442	272 751
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	53 100	0
Différences négatives de change	2 452	1 270
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	833	0
IV - CHARGES FINANCIÈRES	347 827	274 020
RÉSULTAT FINANCIER	2 905 077	3 241 509

Compte
de résultat

Compte de résultat 2025

EN EUROS	2025	2024
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	297 720	1 085 577 2 926 674 355 606
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS	297 720	4 367 857
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	48 675	937 638 438 796 27 036
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES	48 675	1 403 469
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	249 045	2 964 388
VII - ÉCART DE COMBINAISON	33 028	18 489
VII - ÉCART DE COMBINAISON	33 028	18 489
RÉSULTAT COMBINAISON	33 028	18 489
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	176 084 993	183 451 373
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	165 613 667	164 263 489
EXCÉDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	10 471 327	19 187 884
	2025	2024
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	223 968 184	161 401 252
Prestations en nature	35 857 517	32 511 393
Dons en nature	182 003 744	163 915 652
TOTAL	441 829 445	357 828 297
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	223 968 184	161 401 252
Prestations en nature	35 857 517	32 511 393
Secours en nature	182 003 744	163 915 652
TOTAL	441 829 445	357 828 297

Compte
de résultat

Annexe

aux comptes



I. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION		18
II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE		20
III. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES		22
III.1	Présentation des comptes	22
III.2	Méthode générale et calendrier	22
III.3	Autres informations	22
III.4	Changement de méthode d'évaluation et de présentation	23
III.5	Durée de l'exercice et date de clôture	24
III.6	Stocks liés à l'achat de produits alimentaires financé par des dotations financières	24
III.7	Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	24
III.8	Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	26
III.9	Placements et disponibilités	26
III.10	Subventions d'investissement	26
III.11	Libéralités	26
III.12	Fonds reportés liés aux legs et donations	29
III.13	Fonds dédiés : opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	29
III.14	Provisions pour risques et charges	29
III.15	Indemnités de départ à la retraite	30
III.16	Contributions volontaires en nature	30
III.17	Principe d'établissement du compte d'emploi des ressources et du compte de résultat par origine et destination	31
III.18	Évènements postérieurs à la clôture	33
IV. MÉTHODE ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON		35
IV.1	Critère de combinaison	35
IV.2	Évolution du processus de combinaison	35
IV.3	Périmètre de combinaison	35
IV.4	Écarts de combinaison	42
V. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		45
V.1	Rémunération des dirigeants	45
V.2	Honoraires des commissaires aux comptes	46
V.3	Engagements hors bilan	46
VI. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN		48
VI.1	Actif	49
VI.2	Passif	53
VII. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT		59
VII.1	Détail des subventions d'investissement et d'exploitation	59
VII.2	Ressources provenant de l'étranger	60
VII.3	Tableau de suivi des legs, donations et assurances-vie	61
VII.4	Résultat exceptionnel	62
VII.5	Effectif	62
VIII. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)		63
VIII.1	Compte de résultat par origine et destination (CROD)	64
VIII.2	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	72
IX. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		86



I . Présentation de l'association

OBJET SOCIAL DE L'ENTITÉ ET PÈRIMÈTRE DES MISSIONS SOCIALES

I
Présentation
de
l'association

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel.

Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.



MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée composée de l'Association nationale qui fédère l'ensemble des structures départementales et locales du Secours populaire actives sur le territoire national.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

I
Présentation
de
l'association



II . Faits majeurs de l'exercice

II.1

ÉVÈNEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

II
Faits
majeurs
de l'exercice

En 2025, deux événements marquants indissociables ont marqué la vie du Secours populaire français : la célébration de ses 80 ans et la Journée des oubliés des vacances.

Les 80 ans du Secours populaire français

Les 80 ans de l'association ont été l'occasion de mettre en lumière son histoire, ses valeurs et les actions menées au quotidien. Cet anniversaire a permis de rassembler largement autour de la solidarité, en mobilisant bénévoles, partenaires et donateurs, et en donnant davantage de visibilité aux actions de l'association.

La Journée des oubliés des vacances

Dans le même élan, la Journée des oubliés des vacances a permis à de nombreux enfants et familles de vivre une journée exceptionnelle, faite de découvertes, de partage et de convivialité. Ce moment fort rappelle que les vacances ne sont pas accessibles à tous et qu'il est essentiel d'agir pour que chacun puisse en profiter.

Le lien entre ces deux temps forts a renforcé leur impact : en associant un anniversaire symbolique à une action concrète, le Secours populaire a su toucher un public plus large, susciter de nouveaux élan de solidarité et renforcer les moyens d'agir pour ceux qui en ont le plus besoin.

Le congrès national de Lille

Dans la continuité des 80 ans du Secours populaire français, l'année 2025 a été marquée par un moment fort : le congrès national de Lille. Ce rendez-vous s'inscrit dans la tradition du mouvement, qui permet de faire vivre sa dynamique collective et de l'adapter au changement de la société et aux besoins des personnes accompagnées.

À Lille, le Secours populaire a réaffirmé avec force son engagement : rester fidèle à ses valeurs fondatrices tout en renforçant une action efficace, solidaire et tournée vers l'avenir.

Ce congrès a aussi rappelé une idée essentielle : s'adapter au monde qui change, oui, mais sans jamais renoncer à la résistance face aux inégalités, aux exclusions et aux injustices. Ces deux dimensions avancent ensemble : évoluer pour mieux agir, tout en continuant à permettre aux personnes accompagnées de s'émanciper et de prendre une part entière au projet du secours populaire.

Enfin, ce temps fort a permis des échanges riches entre partenaires et délégués nationaux et internationaux. De cette diversité et de ces discussions est née une feuille de route commune, qui guidera les actions du mouvement dans les années à venir et renforcera sa capacité à répondre aux défis quotidiens.



Les urgences

Autre élément marquant de cette année hors norme : la succession et l'intensité des urgences internationales, alimentées à la fois par les conflits armés notamment à Gaza, au Liban et, dans un autre registre, à Cuba ainsi que par les dérèglements climatiques. Face à ces défis majeurs, notre mouvement a su démontrer sa capacité de mobilisation et d'adaptation.

Rappelons que, dans ce cadre, nous avons la possibilité d'activer nos fonds non affectés et nos réserves afin de soutenir les urgences et projets internationaux. Toutes ces collectes ont pour but de valoriser l'engagement de l'ensemble de notre réseau mais surtout d'apporter à nos partenaires internationaux la possibilité d'agir localement.

La lutte contre la précarité alimentaire

La lutte contre la précarité alimentaire s'est poursuivie et renforcée en 2025 avec le programme Mieux Manger Pour Tous (MMPT), basé sur les circuits courts et le développement d'actions locales de solidarité.

Les partenariats avec les producteurs locaux ont été consolidés afin de garantir une alimentation de qualité et durable. Le soutien européen (SEAA) a continué d'apporter des ressources importantes financières.

En lien avec les temps forts de l'année, ces actions ont permis de rendre le mouvement plus visible et de mobiliser de nouveaux partenaires, donateurs et bénévoles.

L'objectif reste double : répondre aux besoins immédiats des personnes en situation de précarité et renforcer durablement les moyens d'action.

Ces initiatives contribuent à développer la notoriété, mobiliser les solidarités et accroître les ressources, tout en affirmant les valeurs de solidarité, de dignité et d'accès aux droits pour tous.



III . Principes, règles et méthodes comptables

III
Principes,
règles
et méthode
comptable

III.1

PRÉSENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe aux comptes

III.2

MÉTHODE GÉNÉRALE ET CALENDRIER

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, méthode du coût historique conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'Union nationale a établi ses comptes combinés en respectant principalement les règlements ANC 2014-03, ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ANC 2022-06 du 6 novembre 2022 (complété des règlements ANC 2023-01 et ANC 2023-03) relatif à la modernisation des états financiers et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Par ailleurs, le référentiel de combinaison présente les différentes méthodes de comptabilisation mises en application dans l'Union nationale et conformes aux réglementations en vigueur pour les associations reconnues d'utilité publique.

Les comptes combinés 2025 ont été établis à compter du 14 avril 2026.

III.3

AUTRES INFORMATIONS

Informations sur l'entité qui établit les états financiers combinés (Art. 831-4)

Secours populaire français – Association nationale
9 – 11 Rue Froissart 75003 Paris
Inscription RNA : W751227400



III.4

CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Changement de réglementation - Première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement.

En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers des comptes combinés sont les suivantes :

- Les cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice 2025, pour un produit de cession de 1 212 010 € et une valeur nette comptable des immobilisations cédées de 897 959 €, soit un impact net de 314 051 €, sont désormais comptabilisées dans le résultat courant, alors qu'elles étaient antérieurement présentées en résultat exceptionnel.

- Le montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice 2025 pour un montant de 2 117 856 € est comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 (alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du règlement).

- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n° 2022-06.

- Les comptes de transferts de charges relatifs à l'exercice 2024, figurant sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », s'élèvent à 417 147 €.

À compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes appropriés selon la nature de l'opération et figurent principalement au crédit du compte de charge.



III
Principes,
règles
et méthode
comptable

Valorisation des contributions volontaires en nature

Au regard de la décentralisation et de la particularité du Secours populaire français qui est avant tout une association de bénévoles avec des fonctions très diverses et notamment d'encadrement, le taux horaire a été revalorisé sur la base du SMIC horaire majoré de 50 % + taux de charges sociales de 50 % (26,73 € en 2025). Cette nouvelle règle de gestion a été entérinée par le Conseil d'administration du 12/11/2025. Auparavant, les heures de bénévolat étaient valorisées au SMIC chargé (19,77 € en 2024).

Valorisation du bénévolat selon l'ancienne méthode (A)	Valorisation du bénévolat à compter de l'exercice 2025 (B)	Ecart en euros (B)-(A)
165 650 991 €	223 968 184 €	58 317 193 €

III.5
DURÉE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLÔTURE

Toutes les entités du SPF produisent leurs comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

III.6
STOCKS LIÉS À L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCÉ PAR DES DOTATIONS FINANCIÈRES

Le Conseil d'administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association nationale n'est pas entièrement consommée au 31/12/2025,
- De procéder à un recensement des produits non distribués au 31/12/2025 et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2025 dans la rubrique engagements hors bilan.

III.7
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées d'amortissement des immobilisations corporelles

LIBELLÉ	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel informatique	De 1 à 5 ans
Matériel de bureau	De 3 à 10 ans
Mobilier	De 3 à 10 ans
Installations techniques	De 3 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Durées d'amortissement des composants des immeubles

COMPOSANT	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Structure de l'immeuble	50 ans
Électricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

III
Principes,
règles
et méthode
comptable

Dépréciations des immobilisations

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non recouvrement.

III.8

MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE DÉPRÉCIATION DES STOCKS ET DES CRÉANCES

Les stocks sont comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

L'Union nationale inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice 2025 et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

Les règles de gestion concernant les amortissements de celles-ci sont les suivantes :

- Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants

- Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans

- Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

III.9

PLACEMENTS ET DISPONIBILITÉS

III
Principes,
règles
et méthode
comptable

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont évaluées à leur prix d'achat. L'écart entre la valeur d'achat et la valeur vénale de chaque VMP à la clôture de l'exercice est indiquée en moins-value latente.

Pour les opérations en devises, les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euros à la date de l'opération. Les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur en euros au cours de fin d'exercice.

III.10

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention. Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat. Cette quote-part de subvention reprise au compte de résultat s'effectue de manière globale (50 ans pour un bâtiment).

III.11

LIBÉRALITÉS

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2019 a réaffirmé le principe de gestion centralisé des libéralités par l'Association nationale du SPF de l'ensemble des libéralités dont bénéficie l'Union nationale du SPF (AN, fédérations et comités) en vertu :

- Des statuts et de la qualité de l'Association nationale, seule entité du réseau à bénéficier de la reconnaissance d'utilité publique;

- En application de la définition d'un « actif » du plan comptable général (cf. art. 121-1 du PCG) et en vertu de la charte de gestion passée entre l'Association nationale et les fédérations et comités qui en sont membres.

- Les biens issus de libéralités sont destinés le plus souvent à être cédés.

- Les libéralités dont bénéficie le Secours Populaire français sont collectées par l'Association nationale (AN) qui, sauf exception, les réalisent (cessions des biens mobiliers et immobiliers reçus par donations ou legs) dans le but d'en tirer des ressources pour financer les besoins liés à la mise en œuvre de son objet social (investissements ou activités de missions sociales).

Les biens issus de libéralités, sauf exception éventuelle décidée par le Conseil d'administration, sont destinés à être cédés.

Ces biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés sont comptabilisés à la valeur vénale, arrêtée par le Conseil d'administration lors de l'acceptation de la libéralité. Ils ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur d'actif des biens entre la date d'entrée au bilan et la clôture des comptes, il convient de constater une dépréciation de l'actif. La dépréciation doit être comptabilisée pour un montant qui permet de ramener la valeur nette comptable du bien à la valeur vénale actualisée.

Les bienfaiteurs (donateurs ou testateurs) désignent le bénéficiaire final des libéralités qui peut-être soit l'Association nationale soit une autre entité de l'Union nationale (fédérations ou comités) dans les testaments ou actes de donations.

Lorsqu'une libéralité est destinée à financer les activités ou investissement d'une fédération ou d'un comité, l'Association nationale constate après avoir réalisé (cédé) les biens une provision pour charge de reversement conformément aux procédures en cours au sein de l'Union nationale. Le reversement effectif des fonds est réalisé à compter de l'acceptation par le Directeur général et/ou la Secrétaire du Conseil d'administration de l'emploi des fonds proposé par la fédération ou le comité.

III.11.1

LEGS ET DONATIONS

A la notification de la libéralité et avant son acceptation par le Conseil d'administration

- Valorisation en engagement hors bilan.

A l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration

- Entrée au bilan de la libéralité (actif net de la libéralité) et enregistrement d'un fonds reporté si les biens reçus sont destinés à être cédés par l'AN.
- Valorisation en engagements hors bilan par la structure bénéficiaire (fédération ou comité) de la quote-part qui sera reversée soit : $(92\% \times \text{actif net de la libéralité})$ hors produits (+) de gestion temporaire et charges (-) de gestion temporaire difficiles à évaluer avec précision au moment de l'acceptation de la libéralité par l'AN.

Au moment de la réalisation de la libéralité

Si le bienfaiteur a consenti la libéralité au bénéfice de l'Association nationale :

- L'Association nationale enregistre dans son compte de résultat, les produits de « legs ou donations » au fur et à mesure de la réalisation des actifs de la libéralité (plus-value éventuelle de cession + reprise d'une quote-part de fonds reportés se rapportant au bien réalisé).

Si le bienfaiteur a consenti la libéralité avec la volonté expresse qu'elle bénéficie à une fédération ou un comité, il est considéré que l'Association nationale qui « assure la collecte en son nom est tenue par un accord ou une convention (l'acte de donation ou le testament) de reverser tout ou partie de la collecte à une entité désignée ». Par conséquent, l'opération constitue :

- Le fait générateur de la charge de reversement (et de la dette) dans les comptes de l'Association nationale et par conséquent du produit (et de la créance) dans les comptes de la fédération/ comité est la validation de l'emploi des fonds par l'Association nationale.

Le traitement comptable au niveau de l'AN est le suivant (comptes sociaux uniquement) :

Concomitamment à la réalisation du produit de « legs ou donation » dans son compte de résultat, l'Association nationale enregistre une provision pour charges reflétant l'engagement pris à l'égard du bienfaiteur de reverser la libéralité réalisée à l'entité désignée destinataire de la libéralité.

A noter que la dotation aux provisions pour charges dans les comptes de l'AN (92% des réalisations+ produits de gestion temporaire - charges liées à la gestion temporaire) sera dotée en #681 et traduite :

- Dans le compte de résultat en Dotation aux provisions dans les charges d'exploitation
- Dans le CROD au sein de la rubrique 4 - Dotations aux provisions et dépréciation
- Etant donné que le produit n'est pas conservé par l'AN, cette dotation aux provisions fera l'objet sur le même exercice d'un financement par les ressources GP de l'exercice (le produit de libéralité réalisé sur l'exercice sur l'opération concernée) afin de ne pas impacter le stock de GP de l'AN.
- Dans le CER, la rubrique d'emploi 4 - Dotation aux provisions et dépréciations sera donc également impactée pour le même montant.

III
Principes,
règles
et méthode
comptable



III
Principes,
règles
et méthode
comptable

Lors de la validation de l'emploi des fonds par le Directeur général et/ou la Secrétaire du Conseil d'administration :

- La structure bénéficiaire comptabilise un produit de reversement de « quote-part de générosité du public » (#75569) en contrepartie d'une créance. L'Association nationale enregistre une charge en contrepartie d'une dette à l'égard de l'entité à la date de validation de l'emploi des fonds.
- Comptabilisation d'une charge de « reversement de quote-part de générosité du public » (#65769) dans la rubrique « Aides financières » du compte de résultat en contrepartie d'une dette à l'égard de l'entité de l'Union concernée et une reprise de la provision initialement comptabilisée (#781).

III.11.2

ASSURANCES-VIE

En application du règlement 2018-06, les assurances-vie sont comptabilisées en produit « assurance-vie » à la date de réception des fonds, même lorsque l'acceptation par le Conseil d'administration est postérieure à la réception de fonds.

Les assurances-vie sont indiquées dans l'Annexe (Hors bilan) pour leurs valeurs connues, entre la date où l'entité a été informée et la date de comptabilisation en produit.

Concomitamment à la réalisation du produit d'assurances-vie dans son compte de résultat, l'Association nationale enregistre une provision pour charges reflétant l'engagement pris à l'égard du bienfaiteur de reverser l'assurance-vie à l'entité désignée (fédération ou comité).

A noter que la dotation aux provisions pour charges dans les comptes de l'AN sera de 92% de l'assurance vie encaissée.

Lors de la validation de l'emploi des fonds par le Directeur général et/ou la Secrétaire du Conseil d'administration :

- La structure bénéficiaire comptabilise un produit de reversement de « quote-part de générosité du public » (#75569) en contrepartie d'une créance.
- L'Association nationale comptabilise une charge de « reversement de quote-part de générosité du public » (#65769) dans la rubrique « Aides financières » du compte de résultat en contrepartie d'une dette à l'égard de l'entité de l'Union concernée et une reprise de la provision initialement comptabilisée (#781).



III.12 FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS ET DONATIONS

Lors de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration, l'actif net (Actif-Passif) des libéralités est enregistré au bilan, et repris en fonds reportés si les biens mobiliers et immobiliers reçus sont destinés à être cédés.

Le fonds reporté est repris au fur et à mesure de la réalisation des lots d'actifs.

III.13 FONDS DÉDIÉS : OPÉRATIONS PARTIELLEMENT EXECUTÉES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la structure de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

III.14 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet et précisément quantifiables.

Provisions pour charges sur reversement de legs, donations ou assurances-vie destinés à une autre structure SPF

L'Association nationale enregistre dans son compte de résultat, les produits de « legs ou donations » au fur et à mesure de la réalisation des actifs de la libéralité et les produits d'«assurance-vie» à la date d'encaissement des fonds, ainsi qu'une provision pour charges reflétant l'engagement pris à l'égard du bienfaiteur de reverser la libéralité ou l'assurance-vie réalisée à l'entité désignée. Cette provision est maintenue de la période de réalisation des lots d'actif et la date de validation du projet d'utilisation des fonds.

Méthode de calcul :

Pour les legs et donations : 92% du produit net de la libéralité (Actif-Passif+Produits de gestion temporaire) diminués des charges de gestion temporaire.

Pour les assurances-vie : 92% des fonds reçus.

III
Principes,
règles
et méthode
comptable



III.15

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

III.16

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les différentes catégories des contributions volontaires en nature sont les suivantes :

- Dons en nature neufs : alimentation, vêtements, marchandises, produits d'hygiène, jouets....
- Prestations gratuites (mises à disposition) : affichage publicitaire, activités sportives, places de spectacles ; mise à disposition de locaux, de compétences, de véhicules, etc.
- Bénévolat
- Heures d'instances et dons en nature d'occasion (non valorisées dans les comptes)

Règles de valorisation :

Les dons en nature (alimentaires ou hors alimentaires) sont valorisés au prix de revient lorsqu'il est connu, sinon au prix de vente moyen de grande surface.

Les prestations gratuites sont valorisées en fonction des éléments fournis par les tiers.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées sur la base du SMIC horaire brut chargé majoré de 50 % (afin de valoriser toutes les activités bénévoles notamment l'encadrement). Pour 2025, le taux retenu est de 26,73 euros par heure.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires ne sont pas valorisées dans les comptes annuels mais apparaît dans le rapport d'activité. Mais, étant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont quantifiées et mentionnées pour information. De même, les dons en nature d'occasion ne sont pas valorisés dans les comptes annuels, mais ils sont évalués au poids.

Destination des contributions volontaires en nature :

La ventilation des contributions volontaires en nature au pied des rubriques « emplois » doit être réalisée dans les nouveaux états que sont le CROD et le CER. Cette ventilation a été réalisée selon les principes arrêtés par le Conseil d'administration :

- Les dons en nature sont considérés en totalité comme employés pour les missions sociales en France,

- Le bénévolat et les prestations gratuites sont considérés employés sur les différentes rubriques en fonction du poids financier de chacune des rubriques Missions sociales / Frais de recherche de fonds / Fonctionnement, au regard du total des emplois de l'exercice inscrit au Compte de résultat par Origine et Destination.



III.17

PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emploi des Ressources (CER) pour l'exercice 2025 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes.

Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent par ordre de priorité :

- Les missions sociales réalisées par l'organisme en France,
- Les missions sociales réalisées par l'organisme à l'étranger,
- Les missions sociales versées à d'autres organismes agissant en France,
- Les missions sociales versées à d'autres organismes agissant à l'étranger,
- Les frais d'appel à la générosité publique,
- Les frais de recherche d'autres ressources,
- Les frais de fonctionnement.

Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'administration du 20 février 2021 a défini la générosité publique comme : « Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),
- Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,
- Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'ils soient affectés ou non affectés,
- Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »

La rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues et les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

III
Principes,
règles
et méthode
comptable



Les produits non liés à la générosité du public

Les ressources financières hors générosité publique sont toutes les recettes de l'association à l'exclusion de celles issues de la générosité publique. Ils se composent principalement des dons financiers des fondations et associations, des subventions et autres concours publics, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives et divers.

Le taux de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8% maximum.

Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'administration de l'Association nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- Le développement des structures et de l'audience du SPF
- L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation...



Définition et répartition des coûts directs et indirects

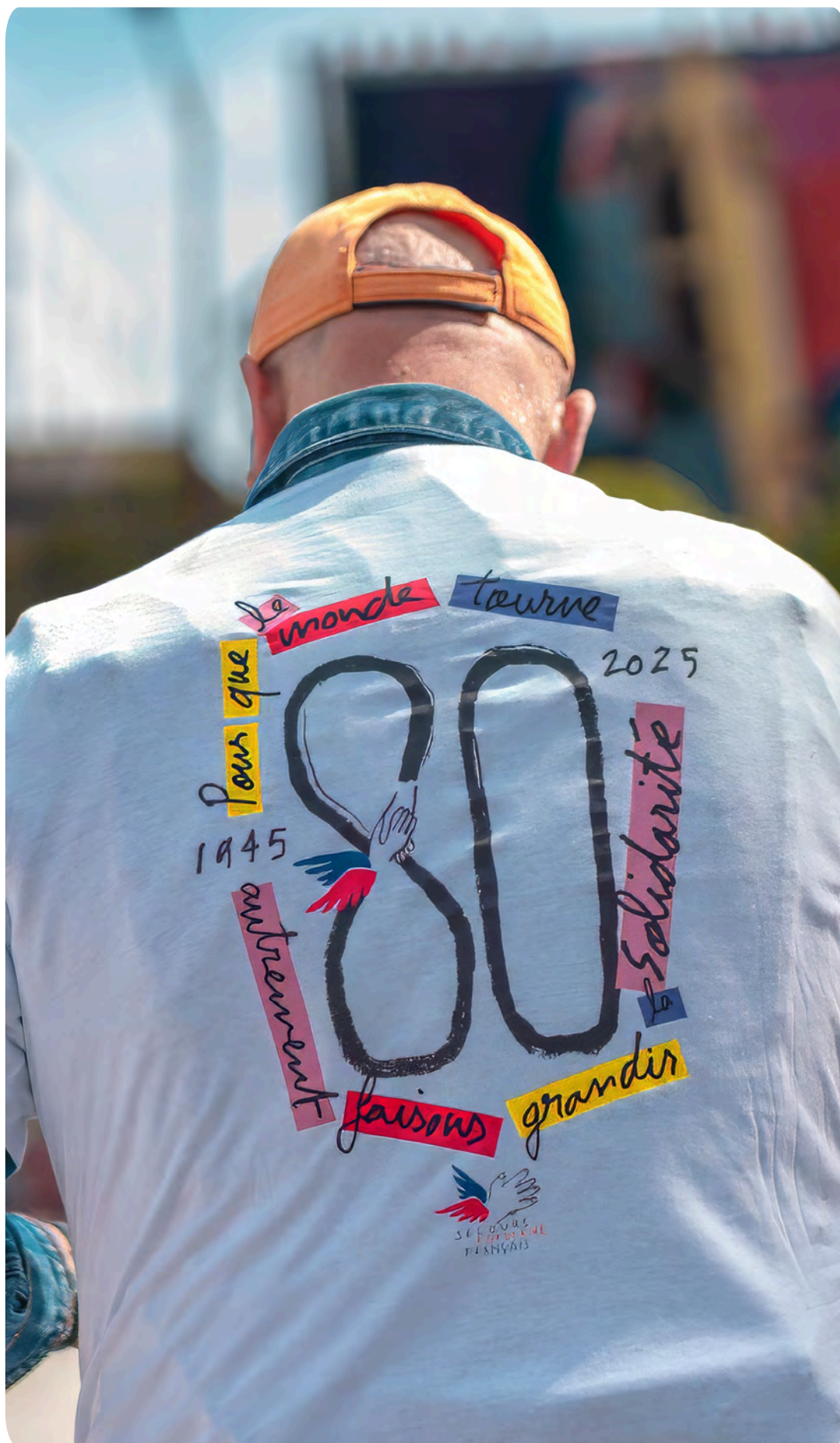
La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'administration de l'Association nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

III.18 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant





IV . Méthode et périmètre de combinaison

IV.1

CRITÈRE DE COMBINAISON

Les structures dont les comptes annuels 2025 entrent dans le périmètre de combinaison sont celles qui répondent aux critères de l'accord de combinaison.

Par exception, certains comités peuvent ne pas être inclus dans la combinaison pour des raisons matérielles de remontées d'informations. Les entités dissoutes sont généralement exclues du périmètre de combinaison.

IV.2

PROCESSUS DE COMBINAISON

Pour l'exercice 2025, le travail de combinaison s'effectue en une unique phase : la combinaison nationale.

Ce processus permet également de produire des états financiers à l'échelle départementale, interdépartementale, régionale ou nationale.

IV.3

PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

En 2025, 769 structures de l'Union du SPF sont intégrées:

- 1 entité combinante
(l'Association nationale)
- 96 fédérations départementales
- 2 fédérations professionnelles
(Fédération des électriciens gaziers et Fédération du livre, de la presse et de la communication)
- 1 fonds de dotation
- 13 conseils de région
(12 conseils de région et 1 ancien Conseil de région en cours de dissolution au profit du découpage administratif régional datant de 2014.)
- 656 comités locaux sur 656 comités déclarés

Détails concernant les Régions

Au sein de l'union, il y a 12 conseils de région en activité et 1 ancien Conseil de région en cours de dissolution.

Auvergne-Rhône-Alpes
Bretagne
Bourgogne-Franche-Comté
Centre-Val-de-Loire
Grand-Est

Hauts-de-France
Île-de-France
Normandie
Nouvelle-Aquitaine

Occitanie
PACA
Pays de la Loire
Picardie (*)

(*) Ancien Conseil de région en dissolution

Détails concernant les fédérations

Ain
Aisne
Allier
Alpes-Haute-Provence
Alpes-Maritimes
Ardèche
Ardennes
Ariège
Aube
Aude
Aveyron
Bas-Rhin
Béarn
Bouches-du-Rhône
Calvados
Cantal
Charente
Charente-Maritime
Cher
Corrèze
Corse
Côte-Basque
Côte-d'Or
Côte-d'Armor
Creuse
Deux-Sèvres
Dordogne
Doubs
Drôme
Electriciens-Gaziers
Essonne
Eure
Eure et Loire
Finistère

Gard
Gers
Gironde
Haut-Rhin
Haute-Garonne
Haute-Loire
Haute-Marne
Haute-Saône
Haute-Savoie
Haute-Vienne
Hautes-Alpes
Hautes-Pyrénées
Hauts-de-Seine
Hérault
Île-et-Vilaine
Indre
Indre-et-Loire
Isère
Jura
Landes
Livre, de la Presse et de
la Communication
Loir-et-Cher
Loire
Loire-Atlantique
Loiret
Lot
Lot-et-Garonne
Lozère
Maine-et-Loire
Manche
Marne
Mayenne

Meurthe-et-Moselle
Meuse
Morbihan
Moselle
Nièvre
Nord
Oise
Orne
Paris
Pas-de-Calais
Puy-de-Dôme
Pyrénées-Orientales
Rhône
Saône-et-Loire
Sarthe
Savoie
Seine-et-Marne
Seine-Maritime
Seine-Saint-Denis
Somme
Tarn
Tarn-et-Garonne
Terre-de-Belfort
Val-de-Marne
Val-d'Oise
Var
Vaucluse
Vendée
Vienne
Vosges
Yonne
Yvelines

IV
Méthode et
périmètre de
combinaison



Détails concernant les comités intégrés

Sur les 656 comités locaux, la répartition est la suivante :

- 620 comités déclarés en activité
- 4 comités créés et en activité
- 6 comités en passage en antenne
- 26 comités en sommeil avec des soldes à-nouveaux

IV
Méthode et
périmètre de
combinaison

Abbeville
Acheres
Agde
Aigueperse Nord Limagne
Aire-sur-l'Adour
Aire-sur-la-Lys
Aix-en-Provence
Aix-les-Bains
Albertville
Alençon
Alès
Algrange
Allonnes
Ambérieu-en-Bugey
Ancenis
Andrezieux-Boutheon
Angres
Aniche
Annay-sous-Lens
Annezin
Annonay
Antony
Anzin
Arles
Arleux
Armentières
Arpajon
Arras
Athis-Mons
Aubagne
Aubenas
Aubervilliers
Auby
Auchel
Auchy-les-Mines
Audincourt
Aulnay-sous-Bois
Aulnoy-les-Valenciennes
Aulnoye-Aymeries
Auvers-sur-Oise
Auzances
Avion
Avoine-Chinon
Bachant
Bagnères-de-Bigorre
Bagneux
Bagnolet
Bagnols-sur-Ceze
Bailleul
Balma
Barlin
Basse-Ardèche
Bastia
Batz-sur-Mer
Beaucaire
Beaugency
Beaumont-sur-Oise

Beaune
Beaurepaire
Bègles
Belledonne-Grésivaudan
Bellegarde-sur-Valserine
Belleville-en-Beaujolais
Belley
Berck
Bergerac
Bernay
Berre-L'étang
Bessancourt
Besse-et-Saint-Anastaise
Béthencourt
Béthune
Beuvrages
Béziers
Billy-Montigny
Biscarrosse
Bièvre
Blain-Guéméné
Blanc-Mesnil
Blanc-Misseron
Bobigny
Bolbec
Bondy
Bonneuil-sur-Marne
Bouffemont
Bouglon-Casteljaloux
Bouguenais
Boulogne-Billancourt
Bourbon Lancy
Bourg-Saint-Andéol
Brassac-les-Mines
Brebrières
Breda-Grésivaudan
Bressuire
Briançon
Briare
Brioude
Brive-la-Gaillarde
Brière
Bron
Buxières-les-Mines
Cabestany
Calais
Callac
Caluire
Cambrai
Cambrin
Cancon
Canton-de-Vouille
Capbreton
Carhaix-Plouguer
Carrières-sous-Poissy
Carvin
Castanet-Tolosan

Castelsarrasin
Castillonnes
Castres
Cenon et sa périphérie
Céret/Vallespir
Cergy-le-Haut
Chablais
Châlons-en-Champagne
Chamberet
Chambly
Champagne
Champigny-sur-Marne
Charlieu
Chartres
Château-Gontier
Château-Thierry
Châteaubernard
Châteaudun
Châteaulin
Châteauneuf-du-Faou
Châteauneuf-les-Martigues
Châtaudren-Plouagat
Châtellerauld
Chaville
Chelles
Chenôve
Chevigny-St-Sauveur
Chevilly-Larue
Chocques
Choisy-le-Roi
Cholet
Château-Renault
Châteaubriant
Civray
Clermont-Hérault
Clichy
Clichy-sous-Bois
Cognin
Colombes
Colomiers
Comité de Paris 12ème
Commentry
Conches
Condom
Condé-sur-L'escaut
Corbehem
Corbeil-Essonnes et environs
Cosne-sur-Loire
Coudekerque-Branche
Courbevoie
Courcelles-les-Lens
Coutances
Coutras
Couëron
Créteil
Crozon
Cruas

Cuges-les-Pins
 Cusset-Vichy
 Custines
 Cysoing
 Daoulas
 Dax
 Decazeville
 Dechy
 Denain
 Descartes
 Dinan
 Diois
 Divion
 Donges
 Douai
 Douarnenez
 Douchy-les-Mines
 Douvrin
 Draguignan
 Drancy
 Drocourt
 Dunkerque
 Eaubonne
 Echassières
 Echirolles
 EDF Angers
 EDF Boulogne-sur-Mer
 EDF Clermont-Ferrand
 EDF-GDF Corse
 EDF-GDF de la Pointe-de-Givet
 EDF-GDF Paris Grande Couronne
 EDF Le Havre 2
 EDF Le Puy-en-Velay
 Eleu-dit-Leauwette
 Elne
 Embrun
 Ensues-la-Redonne
 Eperlecques
 Epernay
 Epinay-sur-Seine
 Eragny-sur-Oise
 Ermont
 Est-Cambresis
 Estevelles
 Estissac
 Etampes
 Etaples-sur-Mer
 Evin-Malmaison
 Faches-Thumesnil
 Fécamp
 Feyzin
 Firminy-Le Chambon-Felles
 Fleury-Mérogis
 Floirac
 Florensac
 Fontaine
 Forbach

Fosses
 Fouquières-les-Lens
 Fourmies
 Franconville-la-Garenne
 Fresnes
 Fresnes-sur-Escaut
 Frontignan
 Fuveau
 Gaillac
 Gardanne
 Garges-les-Gonesse
 Genlis
 Gennevilliers
 Gentilly
 Gerzat
 Gigan
 Gignac-la Nerthe
 Gisors
 Givors
 Gonesse
 Grand-Lieu
 Granville
 Graulhet
 Graves
 Gravigny
 Gray
 Grenay
 Grigny
 Gréasque
 Gueugnon
 Guillestre
 Guilvinec-Treffiat
 Guingamp
 Guérande
 Hagetmau
 Haillicourt
 Hallennes-les-Haubourdin
 Halluin-Vallée de la Lys
 Harfleur
 Harnes
 Haulchin
 Haut-Plateau / Amanvilliers
 Hauteville-Lompnes
 Haveluy
 Hayange
 Henin-Beaumont
 Hennebont
 Hérin
 Hérouville St-Clair
 Hersin-Coupigny
 Hornaing
 Houdain
 Houilles
 Houplines
 Ile-St-Denis
 Is-sur-Tille
 Issoire

Ivry-sur-Seine
 Jarny
 Jeumont
 Joué-les-Tours
 L'Avallonnais
 L'Isle-Jourdain
 L'Oisans
 La Bassée/Salomé
 La Chapelle-des-Marais
 La Chapelle Saint-Mesmin
 La Châtre
 La Ciotat
 La Courneuve
 La Flèche
 La Grand-Combe
 La Montagne
 La Mure
 La Sentinelle
 La Seyne-sur-Mer
 La Souterraine
 La Tour-du-Pin
 La Turballe
 La Vallée de L'arve
 Lallaing
 Lamballe
 Lambesc
 Landerneau
 Landivisiau
 Lannemezan
 Lannion
 Lapugny
 Lauris
 Lavelanet
 Le Cannet / Cannes
 Le Havre
 Le Petit-Quevilly
 Le Portel
 Le Teil
 Le Thillot
 Le Vigan
 Lectoure
 Leman-Voirons
 Lens
 Les Lilas
 Lesconil
 Lezennes
 Libercourt
 Libournais
 Lieu Saint-Amand
 Lille
 Lillers
 Limay
 Lisieux
 Lisses
 Livry-Gargan
 Loctudy
 Lodève

Lomme
Longueau
Lons-le-Saunier
Loon-Plage
Loos
Lorette
Lormont
Loudun
Lourches / Escaudain
Lourdes
Lure
Lyon 4ème
Lyon 5ème
Lyon 8ème
Mâcon
Malakoff
Malesherbes
Mantes-la-Ville
Marchiennes
Maringues
Marly-la-Ville
Marmande
Marsillargues
Martigues
Mauriac
Mazingarbe
Meaux
Mende
Mer
Méricourt
Mérignac
Merville
Méry-sur-Oise
Meulan
Meung-sur-Loire
Meurchin
Meyzieu
Meze
Migennes
Millau
Miramas
Miramont-de-Guyenne
Moirans et Saint-Jean
Moissac
Monflanquin
Monsempron-Libos
Mont-de-Marsan
Mont-Saint-Aignan
Mont-Saint-Martin
Mont-Blanc
Montargis
Montataire
Montbrison
Montchanin-Torcy
Montelimar
Montfermeil
Montigny-en-Gohelle

Montigny-les-Cormeilles
Montlouis-sur-Loire
Montluçon
Montmorillon
Montreuil
Montrouge
Morcenx
Morlaix
Morsang-sur-Orge
Mourenx
Mouthiers-sur-Boëme
Naintré
Nay
Nemours
Nérac
Neuves-Maisons
Neuville-sur-Saône
Neuville-sur-Escaut
Noeux-les-Mines
Nogent-le-Roi
Noisiel
Noisy-le-Grand
Noisy-le-Sec
Noyelle-Godault
Noyelles-sur-Lens
Oissel
Oléron
Oloron-Ste-Marie
Onnaing
Orange
Orchies
Orly
Orthez
Oullins
Paimpol
Palaiseau/Villebon
Pamiers
Pantin
Parentis-en-Born
Pauillac
Paulhan
Pays de Fougères
Pays de L'arbresle
Pays de Quintin
Pays de Retz
Pays des Ecrins
Pecquencourt
Penmarc'h
Penne-sur-Huveaune
Perenchies
Pertuis
Pessac-Cestas
Petite Forêt
Pézenas
Piennes
Pierre-Benite
Pierrefitte

Pierrelatte
Pierrelaye
Pignan
Plérin
Plestin-les-Grèves
Plonéour-Lanvern
Plouec-du-Trieux
Ploufragan
Plouha
Poissy
Poligny
Pompey
Pont-de-Briques
Pont-de-Claix
Pont Saint-Esprit
Pont-L'abbé
Pontchâteau
Pornichet-la Baule
Port-de-Bouc
Port-Saint-Louis
Portes-de-L'Isère
Port-Louis
Portet/Garonne
Pré-en-Pail
Privas
Prouvy/Rouvignies
Quétigny
Quimper
Quimperlé
Rabastens
Raismes
Redon
Relecq-Kerhuon
Rezé
Rillieux-la-Pape
Riom
Ris-Orangis
Rive-de-Gier
Rives de l'AA (Gravelines)
Roanne
Roeulx
Rognac
Romainville
Romans / Bourg-de-Péage
Romilly-sur-Seine
Romorantin-Lanthenay
Ronchin
Roquefort-la-Bedoule
Roubaix
Roussillon
Rouvroy
Royan
Rueil-Malmaison
Ruelle
Ruffec
Sainghin-en-Melantois
Sainghin-en-Weppes

Sains-en-Gohelle
 Saint-Amand-les-Eaux
 Saint-André
 Saint-André-de-Cubzac
 Saint-André-de-Sangonis
 Saint-André-les-Vergers
 Saint-Avoid
 Saint-Bonnet-le-Château
 Saint-Ciers-sur-Gironde
 Saint-Chamond-L'homme
 Saint-Cyr-L'école - Fontenay-le-Fleury
 Saint-Denis
 Saint-Eloy-les-Mines
 Saint-Egrève
 Saint-Flour
 Saint-Fons
 Saint-Gaudens
 Saint-Genis-Laval
 Saint-Girons
 Saint-Herblain
 Saint-Jean-de-Braye
 Saint-Just-en-Chaussee
 Saint-Just Saint-Rambert
 Saint-Junien
 Saint-Lô
 Saint-Malo
 Saint-Martin de Crau
 Saint-Martin-D'hères
 Saint-Maximin
 Saint-Médard-en-Jalles
 Saint-Maur-des-Fossés
 Saint-Nazaire
 Saint-Ouen
 Saint-Orens-de-Gameville
 Saint-Paul-les-Dax
 Saint-Pol-sur-Ternoise
 Saint-Pierre-des-Corps
 Saint-Pourçain-sur-Sioule
 Saint-Priest
 Saint-Quentin
 Saint-Sulpice-sur-Lèze
 Saint-Sébastien-sur-Loire
 Sainte-Livrade-sur-Lot
 Sainte-Tulle-Manosque
 Saint-Yrieix-la-Perche
 Sainte-Foy-les-Lyons
 Sainte-Livrade-sur-Lot
 Sainte-Tulle-Manosque
 Saintes
 Sallaumines
 Salon-de-Provence
 Sanvignes-les-Mines
 Saran
 Sarcelles
 Sathonay/Fontaines/Saône
 Scionzier

Seclin
 Sedan
 Sénart
 Senonches
 Septèmes-les-Vallons
 Sète-Bassin-de-Thau
 Sevrans
 Sèvres
 Sin-le-Noble
 Sizun
 Soissons
 Somain
 Sotteville-les-Rouen
 Soustons
 Soyaux
 Stains
 Sucy-en-Brie
 Sud-Goëlo
 Sud-Gresivaudan
 Talange
 Talence
 Ternay-Val D'ozon
 Tet-Conflent
 Thiais
 Thiers
 Thionville
 Thouars
 Thônes
 Tilloy-les-Mofflaines
 Tocane
 Tonneins
 Tourcoing
 Tournefeuille
 Tournon-sur-Rhône
 Tours Nord
 Tourves
 Treguier
 Tremblay-en-France
 Trets
 Trith-Saint-Léger
 Uckange
 Ugine
 Unieux
 Val d'Adour
 Val-de-Virvée
 Valenciennes/Marly
 Vallée d'Ossau
 Vallées-des-Gaves
 Varennes-Vauzelles
 Varilhes
 Vaulx-en-Velin
 Vénarey-les-Laumes
 Vendin-Oblinghem
 Vendres
 Vendôme
 Vénissieux

Vermelles
 Verrières-le-Buisson
 Vienne
 Vierzon
 Vieux-Condé
 Vif
 Villaines-la-Juhel
 Villars
 Villefranche
 Villefranche-de-Rouergue
 Villejuif
 Villeneuve-d'Ascq
 Villeneuve-le-Roi
 Villeneuve-sur-Lot
 Villepinte
 Villers-Saint-Paul
 Villetaneuse
 Villeurbanne
 Villiers-le-Bel
 Villiers-sur-Marne
 Vitry-en-Artois
 Vitry-sur-Seine
 Vitry-le-François
 Viviers
 Vizille
 Voiron
 Wasquehal
 Wavrin
 Waziers
 Woippy
 Yenne
 Yerres
 Yutz

IV
 Méthode et
 périmètre de
 combinaison



4 comités créés en 2025 :

- Comité de Beuvrages (59)
- Comité de Loon plage (59)
- Comité de Cambrai (59)
- Comité de Clichy (92)

IV.4

ÉCARTS DE COMBINAISON

Le montant des écarts de combinaison au bilan au 31/12/2025 s'élève à **+38,6 K€** contre -199 K€ au 31/12/2024.

Cet écart s'explique principalement par la comptabilisation de subventions non réciproque entre la fédération du Nord et les fédérations de l'Oise et de la Somme (30 K€) ainsi que des écarts divers entre structures (8,6 K€).



Le montant des écarts de combinaison au compte de résultat au 31/12/2025 s'élève à **+33 K €** contre **+18,5 K€** au 31/12/2024.

Les écarts correspondent principalement à :

+40 K€ lié à des comptabilisations non réciproques de subventions entre la fédération du Nord et les fédérations de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne.

-28 K€ lié à la réintégration du comité de Lisieux (14).

+21 K€ lié à des écarts divers entre structures.

IV
Méthode et
périmètre de
combinaison





V . Informations complémentaires

V.1

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2025, la Secrétaire générale, le Trésorier, et la Secrétaire nationale en charge de la vie de l'association étant bénévoles.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2025 par les élus au Conseil d'administration disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 205 925 €.

V.2

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Association a retenu la comptabilisation des factures émises pendant l'exercice comme méthode d'enregistrement des coûts d'audit.

2025	HONORAIRES AFFERENTS A LA CERTIFICATION DES COMPTES	HONORAIRES AFFERENTS AUX SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES
EXCO NEXIOM AUDIT	438 766	
AUDIT et COMMUNICATION	214 034	
BDO	13 977	
GESCO	9 920	
SAFIGEC	8 526	
BENIELLI	7 320	
TSARAP	6 480	
EXPERTS ACC	4 403	
TOTAL	703 426	0

V
Informations
complémentaires

V.3

ENGAGEMENTS HORS BILAN

V.3.1

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Méthode retenue :

- Salariés en CDI
- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Taux d'évolution : 1 %
- Age de la retraite : 64 ans
- Taux de rotation moyen sur 3 ans.

Le montant total des IDR y compris celles de l'Association nationale s'élève à 1 116 280 euros (dont Association nationale 675 578 euros).



V.3.2

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	2025	2024
Caution pour loyer structures départementales	47 040	47 040

V
Informations
complémentaires

Engagements reçus	ASSOCIATION NATIONALE	STRUCTURES SPF	2025	2024
Legs, donations <i>(estimés à recevoir en pleine propriété)</i>	3 509 666	711 319	4 220 985	2 755 779
Assurances-vie	168 301	-	168 301	121 640
Legs en nue-propriété			387 342	266 712

V.3.3

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL AU 31/12/2025

ENGAGEMENT DE CRÉDIT-BAIL	VALEUR À LA SIGNATURE DU CONTRAT	COÛT D'ENTRÉE DE L'ACTIF	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS THÉORIQUES		
			DE L'EXERCICE	CUMULÉES	VALEUR NETTE
Installation matériel et outillage	20 550	20 550	4 110	16 482	4 068
Matériel de transport	570 621	570 621	112 812	200 077	370 544
TOTAL	591 171	591 171	116 922	216 559	374 612

	REDEVANCE PAYÉES DE L'EXERCICE	CUMULÉES	REDEVANCES RESTANT À PAYER			
			< À 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	> À 5 ANS	PRIX D'ACHAT RÉSIDUEL
Installation matériel et outillage	7 997	35 050	2 299			860
Matériel de transport	152 660	376 895	127 041	200 939		68 910
TOTAL	160 657	411 945	129 341	200 939		69 770

V
Informations
complémentaires



VI . Informations relatives au bilan

VI.1 ACTIF

VI.1.1

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

EN EUROS

	VALEUR BRUTE AU 01/01/2025	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS EN 2025	DIMINUTIONS PAR CESSIONS OU MISES HORS SERVICE EN 2025	VALEUR BRUTE AU 31/12/2025
Frais d'établissement				
<i>Frais d'établissement (I)</i>				
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	8 000	-	-	8 000
Autres immobilisations incorporelles	6 155 023	232 235	35 226	6 352 032
Avances et acomptes sur immobilisations incorp. en cours	121 973	219 833	219 360	122 446
<i>Immobilisations incorporelles (II)</i>	<i>6 284 996</i>	<i>452 068</i>	<i>254 586</i>	<i>6 482 478</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 468 377	461 344	85 502	6 844 219
Agencements et aménagements de terrain	1 769 956	175 558	42 364	1 903 150
Constructions	85 999 316	5 759 841	1 511 505	90 247 651
Installations techniques, matériel et outillage industriel	12 698 762	1 073 476	305 288	13 466 950
Autres immobilisations corporelles :	35 954 341	3 076 787	1 530 373	37 500 754
<i>Installations générales, agencements divers</i>	<i>6 451 008</i>	<i>437 996</i>	<i>101 877</i>	<i>6 787 127</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>21 947 003</i>	<i>2 112 569</i>	<i>997 476</i>	<i>23 062 096</i>
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	<i>5 707 619</i>	<i>377 980</i>	<i>405 419</i>	<i>5 680 179</i>
<i>Mobilier</i>	<i>1 848 710</i>	<i>148 243</i>	<i>25 601</i>	<i>1 971 352</i>
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	2 515 339	3 533 034	2 974 471	3 073 903
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 765 296	6 463 805	5 029 945	9 199 156
<i>Immobilisations corporelles (III)</i>	<i>153 171 387</i>	<i>20 543 844</i>	<i>11 479 449</i>	<i>162 235 783</i>
Immobilisations financières				
Participations	15	-	-	15
Autres titres immobilisés	275 434	32 939	19 237	289 136
Prêts	562 500	58 321	36 615	584 206
Autres	778 534	244 307	195 042	827 798
<i>Immobilisations financières (IV)</i>	<i>1 616 483</i>	<i>335 566</i>	<i>250 894</i>	<i>1 701 155</i>
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV) :	161 072 866	21 331 479	11 984 929	170 419 416

VI
Informations
relatives au
bilan

VI.1.2

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

EN EUROS	DURÉE D'UTILISATION	MODE D'AMORTISSEMENT	MONTANT EN DÉBUT D'EXERCICE 2025	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE 2025	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE 2025	MONTANT EN FIN D'EXERCICE 2025
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire				-
<i>Frais d'établissement (I)</i>						
Donations temporaires d'usufruit	5 ans	Linéaire	3 636	800	0	4 436
Autres immobilisations incorporelles	5 ans	Linéaire	5 431 209	302 440	35 181	5 698 468
<i>Amortissement des immobilisations incorp. (II)</i>	0	0	5 434 845	303 240	35 181	5 702 904
Agencements et aménagements de terrain	10 à 20 ans	Linéaire	1 066 533	116 813	32 123	1 151 223
Constructions	15 à 50 ans	Linéaire	35 318 639	2 821 503	1 032 944	37 107 199
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 10 ans	Linéaire	9 492 921	1 657 781	873 984	10 276 718
Autres immobilisations corporelles :		Linéaire	25 350 329	5 744 485	3 369 316	27 725 498
<i>Installations générales, agencements divers</i>	10 à 20 ans	Linéaire	3 767 761	1 738 951	1 378 873	4 127 839
<i>Matériel de transport</i>	3 à 5 ans	Linéaire	14 990 740	2 664 418	761 325	16 893 833
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	3 à 10 ans	Linéaire	5 038 433	770 744	751 953	5 057 224
<i>Mobilier</i>	3 à 10 ans	Linéaire	1 553 395	570 371	477 164	1 646 602
<i>Amortissements des immobilisations corporelles (III)</i>			71 228 423	10 340 582	5 308 367	76 260 638
TOTAL GENERAL (I+II+III) :			76 663 268	10 643 822	5 343 548	81 963 542

VI.1.3

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les donations temporaires d'usufruit au 31 décembre 2025 concernent des droits d'auteur par acte signé le 30 novembre 2022 pour une période de 10 ans, rétroactivement du 16 juin 2020 au 15 juin 2030 inclus.

La valorisation à la valeur vénale est telle qu'indiquée dans l'acte, soit 8 000 euros. L'amortissement au 31 décembre 2025 est de 3 564 euros.

VI.1.4

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur vénale de l'immeuble du siège national 9-11 rue Froissart a été évaluée en date du 15 décembre 2008 par le service des domaines à hauteur de 8 800 000 euros, valeur qu'il convient de mettre au regard de la valeur nette comptable au 31 décembre 2025 de 881 171 euros.

Il n'y pas d'immobilisation corporelle en cours au 31 décembre 2025.

VI.1.5

STOCKS DE PRODUITS ACHETES AVEC UNE DOTATION ET NON DISTRIBUES A LA CLOTURE

Dans le cadre de la dotation du Programme Mieux Manger Pour Tous, les produits achetés en 2025 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice représentent 630 707 euros.

VI.1.5

BIENS REÇUS PAR LEGS ET DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2025	DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE AU 31/12/2025	MONTANT EN FIN D'EXERCICE 2024
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs et donations destinés à la structure	6 689 076	391 345	6 297 731	6 282 931
Biens reçus par legs et donations non destinés à la structure	2 510 080	18 333	2 491 747	1 202 779
TOTAL	9 199 156	409 679	8 789 478	7 485 710

DÉPRÉCIATIONS DES BIENS REÇUS PAR LEGS ET DONATIONS

DESTINÉS À LA STRUCTURE (ASSOCIATION NATIONALE)	MONTANT
LE GUILLANT MARIE	170 000
D'AUSSAGUEL RAYMOND	51 426
SELB ODILE	36 000
ZANATTA SUZANNE	30 000
LEMAL JEANNINE	29 000
LEFEVRE HUGUETTE	12 000
CHAVEY PIERRE	11 641
ZWEIFEL JEAN	10 500
TROADEC SYLVIANE	10 000
WATTELEZ SERGE	8 800
EMERY ROBERT	5 000
LESTOQUOY MARIE	4 000
LEPLAT PATRICK	4 000
FRAVAL BERNARD	3 667
LEIGNEL MONIQUE	3 333
KERVELLA YVETTE	764
CLERMONT JACQUES	650
BECKER MARIE	219
SIEBERT AUGUSTA	178
CUSSAC PHILIPPE	167
TOTAL	391 345

VI
Informations
relatives au
bilan

NON DESTINÉS A LA STRUCTURE (FÉDÉRATIONS/COMITÉS)	MONTANT
CHAPUT MARTINE (F12 – Comité de Millau)	8 333
GACHE FREDERIC (F29)	7 500
MOREAU ROGER (F89)	2 500
TOTAL	18 333

VI.1.6

VARIATIONS DES DÉPRÉCIATIONS

EN EUROS	MONTANT AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT AU 31/12/2025
Dépréciations des immobilisations corporelles	233 586	344 850	168 757	409 679
Dépréciations des immobilisations financières	54 850	53 100	0	107 950
Dépréciations des stocks	188 958	522	5 223	184 257
Dépréciations des comptes clients	235 947	561 234	549 118	248 064
TOTAL	713 341	959 706	723 098	949 949

VI.1.7 STOCKS

EN EUROS	STOCKS AU 01/01/2025	REPRISE DE STOCKS AU 31/12/2025	NOUVEAUX STOCKS AU 31/12/2025	STOCKS AU 31/12/2025
Stocks des autres approvisionnements	82 811	82 811	51 755	51 755
Stocks des marchandises	730 925	730 925	708 792	708 792
TOTAL	813 737	813 737	760 547	760 547

VI.1.8 CRÉANCES AU 31/12/2025

EN EUROS	MONTANT BRUT 2025	À MOINS D'UN AN	À PLUS D'UN AN
ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances de l'actif immobilisé	4 897 503	3 196 348	1 701 155
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	4 024 146	3 196 348	827 798
Participations*	15		15
Autres titres immobilisés*	289 136		289 136
Prêts*	584 206		584 206
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes	540 605	540 605	
Créances clients et comptes rattachés	664 355	664 355	
Autres créances	19 387 826	19 387 826	0
	<i>Personnel</i>	<i>36 015</i>	<i>36 015</i>
	<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	<i>34 243</i>	<i>34 243</i>
	<i>État et autres collectivités publiques</i>	<i>10 960 438</i>	<i>10 960 438</i>
	<i>Autres</i>	<i>8 357 130</i>	<i>8 357 130</i>
Créances reçues par legs ou donations	7 665 345	7 665 345	
Charges constatées d'avance	1 436 666	1 436 666	
TOTAL	34 592 300	32 891 145	1 701 155

* En 2025, la répartition n'a pu être établie.

VI.1.9 DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR 2025

EN EUROS	MONTANT EN FIN D'EXERCICE AU 31/12/2025
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	7 334
Autres créances	10 978 526
	<i>Personnel</i>
	<i>1 009</i>
	<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>
	<i>17 133</i>
	<i>État et autres collectivités publiques</i>
	<i>10 960 385</i>
	<i>Autres</i>
	<i>0</i>
Produits à recevoir	2 270 559
TOTAL	13 256 419

VI.1.10

MOUVEMENTS DES PLACEMENTS ET DISPONIBILITÉS 2025

EN EUROS		MONTANT EN DEBUT D'EXERCICE	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
Valeurs mobilières de placement		91 138 265	100 568 805
	Placements divers	88 428 917	98 005 937
	OPCVM	2 709 348	2 562 869
Comptes courants		85 235 674	82 525 135
Caisses		1 170 640	1 263 346
	TOTAL	177 544 580	184 357 287

VI.1.11

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE INSCRITES AU BILAN

EN EUROS	2025
Exploitation courante	1 433 791
Données financières	2 876
Données exceptionnelles	0
TOTAL	1 436 666

VI.2

PASSIF

VI.2.1

VARIATION DES FONDS PROPRES (TABLEAU PAGE SUIVANTE)

Le tableau de variation des fonds propres des comptes combinés est établi selon le règlement 99-02 de l'ANC.

VI
Informations
relatives au
bilan

VI.2.1
VARIATION DES FONDS PROPRES

EN EUROS	FONDS ASSOCIATIF	PROJET ASSOCIATIF ET AUTRE RÉSERVES	REPORT À NOUVEAU	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	ÉCART DE RÉÉVALUATION	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Situation à la clôture des comptes combinés 2023 (0)							
	27 280 488	35 924 545	90 343 464	13 799 261	13 635 024	176 491	181 159 274
Mouvements dus à :							
- périmètre de combinaison (1)	233 579	0	-2 559 237	-2 613 943	0	0	-4 939 601
- affectation du résultat	0	961 326	10 091 197	-11 052 524	0	0	0
- autres mouvements (2)	-246 942	-856 595	6 168 610	-132 794	-321 425	0	4 610 855
- résultat de l'exercice				19 187 884			19 187 884
Situation à la clôture des comptes combinés 2024 (0)							
	27 267 126	36 029 277	104 044 035	19 187 884	13 313 599	176 491	200 018 411
Mouvements dus à :							
- périmètre de combinaison (1)	233 075	81 198	-4 984 760	-4 207 483	0	0	-8 887 970
- affectation du résultat	0	5 575 875	9 272 268	-14 848 143	0	0	0
- autres mouvements (2)	-1 231 405	-978 770	11 620 190	-132 257	-200 964	-176 491	8 900 303
- résultat de l'exercice				10 471 327			10 471 327
Situation à la clôture des comptes combinés 2025 (0)							
	26 258 796	40 707 580	119 951 734	10 471 327	13 112 635	0	210 502 072

Présentation générale

(0) Situation à la clôture des comptes selon le périmètre de combinaison

(1) Mouvements inhérents aux variations de périmètre et aux écritures de combinaison

(2) Écritures de régularisations (sur exercices antérieurs)
transformations de comités en antenne, écritures de finalisation de la combinaison) ayant impacté les comptes de capitaux

2024

2025



LISTE DES STRUCTURES REPRÉSENTANT PLUS DE 1% DES FONDS PROPRES DE L'UNION NATIONALE POUR 2025

STRUCTURES		MONTANT DES CAPITAUX PROPRES	POIDS AU SEIN DES CAPITAUX PROPRES DE L'ASSOCIATION
NAT	Association nationale	55 568 839	26,40%
F59	Fédération du Nord	7 399 592	3,52%
F75	Fédération de Paris	5 806 461	2,76%
F13	Fédération des Bouches-du-Rhône	3 377 343	1,60%
F51	Fédération de la Marne	3 157 735	1,50%
F44	Fédération de Loire-Atlantique	2 985 310	1,42%
F69	Fédération du Rhône	2 888 510	1,37%
F07	Fédération de l'Ardèche	2 884 443	1,37%
F38	Fédération de l'Isère	2 884 070	1,37%
F93	Fédération de Seine-Saint-Denis	2 879 244	1,37%
F33	Fédération de la Gironde	2 743 324	1,30%
F91	Fédération de l'Essonne	2 452 285	1,16%
F87	Fédération de la Haute-Vienne	2 172 892	1,03%

VI
Informations
relatives au
bilan

VI.2.2

VARIATIONS DES FONDS REPORTÉS

EN EUROS	FONDS REPORTÉS AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS : REPORTS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE (SUITE À L'UTILISATION)	FONDS REPORTÉS AU 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs et donations non dédiés, destinés à l'Association nationale	11 051 895	6 110 871	9 869 156	7 293 610
Fonds reportés liés aux legs et donations dédiés, destinés à l'Association nationale	406 280	168 888	203 666	371 502
Fonds reportés liés aux legs et donations non dédiés, destinés aux fédérations et comités	1 344 490	3 067 271	1 325 050	3 086 713
Fonds reportés liés aux legs et donations dédiés, destinés aux fédérations et comités	12 075	119 032	11 370	119 737
Fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit au profit de l'Association nationale	4 364		800	3 564
TOTAL	12 819 105	9 466 062	11 410 042	10 875 126

VI.2.3

VARIATIONS DES FONDS DEDIÉS

EN EUROS	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORT	UTILISATIONS	A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes*	10 455 643	4 340 276	3 153 070	11 642 849
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	12 277 411	4 660 578	7 774 146	9 163 843
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	24 843 486	7 152 124	9 268 825	22 726 785
TOTAL	60 395 645	25 619 040	31 606 082	54 408 603

* Ecart de 5 606 € entre la clôture 2024 et l'ouverture 2025 lié à des réaffectations.

Les fonds disponibles au 31/12/2025 s'élèvent à **54,4 millions d'euros** (France 69% et Monde 31%) dont **8,2 millions d'euros** sont dédiés à des investissements et seront utilisés au même rythme que l'immobilisation financée.

2,5 millions d'euros (ou 5% du total des fonds dédiés) n'ont pas été mouvementés depuis au moins 2 ans.

La répartition géographique est la suivante :

- **2,2 millions d'euros** concernant la solidarité en France (85%)
- **0,4 million d'euros** concernant la solidarité dans le monde (15%)

VI.2.4

VARIATIONS SUR PROVISIONS

EN EUROS	MONTANT AU DÉBUT D'EXERCICE AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE 2025	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE 2025	MONTANT EN FIN D'EXERCICE AU 31/12/2025
Provisions pour risques	886 813	104 909	101 867	889 855
Provisions pour charges	3 406	-3 200	-851	5 754
TOTAL	890 219	101 709	101 016	895 609

Les dotations aux provisions 2025 s'élèvent à **101 709 euros** et correspondent principalement à :

- Une provision de **50 188 euros** pour un risque d'emploi de la fédération de la Côte d'Or,
- Une provision de **50 000 euros** pour une affaire avec le Ministère de la Ville pour laquelle l'Association nationale est en attente du jugement de cassation,
- Un réajustement d'une succession pour **4 721 euros**,
- Un réajustement d'entretien de sépulture pour **- 3200 euros**.

Les reprises sur provisions 2025 s'élèvent à **101 016 euros** et correspondent à des dotations constituées par l'Association nationale sur des successions.

VI.2.5

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

EN EUROS	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2025	REMBOURSEMENT AU COURS DE L'ANNÉE	NOUVEL EMPRUNT AU COURS DE L'ANNÉE	CAPITAL RESTANT DÙ AU 31/12/2025
Emprunts auprès des établissements de crédit :	11 859 874	1 579 859	2 146 639	12 426 653
<i>Emprunts</i>	<i>11 858 211</i>	<i>1 578 536</i>	<i>2 145 312</i>	<i>12 424 987</i>
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	<i>1 663</i>	<i>1 323</i>	<i>1 327</i>	<i>1 666</i>
TOTAL	11 859 874	1 579 859	2 146 639	12 426 653

EN EUROS	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2025	CAPITAL RESTANT DÙ AU 31/12/2025
Compte courant au passif	0	0
Dépôts et cautionnements reçus	11 533	11 558
TOTAL	11 533	11 558

VI.2.6

DETTES AU 31/12/2025

EN EUROS	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCES À UN AN AU PLUS	ÉCHÉANCES À PLUS D'UN AN ET 5 ANS AU PLUS	ÉCHÉANCES À PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes assimilées	12 449 770	13 225	0	12 436 545
<i>Emprunts et dettes assimilées*</i>	12 436 545			12 436 545
<i>Intérêts en cours sur emprunts</i>	1 666	1 666		
<i>Dettes financières</i>	11 559	11 559		
Avances et acomptes reçus sur commandes	536	536		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 459 825	5 459 825		
Dettes des legs et donations	3 230 910	3 230 910		
Dettes fiscales et sociales	7 383 387	7 383 387	0	0
<i>Personnel</i>	2 919 062	2 919 062		
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	3 665 786	3 665 786		
<i>État et autres collectivités publiques</i>	798 539	798 539		
Dettes sur immobilisations	378 603	378 603		
Autres dettes	656 042	656 042		
Produits constatés d'avance	6 836 416	6 836 416		
TOTAL	36 395 489	23 958 944	0	12 436 545

* En 2025, la répartition n'a pu être établie.

VI.2.7

DÉTAIL DES CHARGES RATTACHÉES À L'EXERCICE 2025 ET INSCRITES AU BILAN

EN EUROS	MONTANT AU 31/12/2025
Intérêts courus sur emprunts	1 666
Fournisseurs – Factures non parvenues	977 146
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer)	3 939 476
<i>Personnel</i>	2 746 599
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	1 192 877
Dettes sur immobilisation – Factures non parvenues	0
Autres charges à payer	568 261
TOTAL	5 486 549

VI.2.8

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE INSCRITS AU BILAN

EN EUROS	MONTANT AU 31/12/2025
Exploitation courante	6 828 916
Données financières	7 500
Données exceptionnelles	0
TOTAL	6 836 416



VII . Informations relatives au compte de résultat

VII.1

DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET D'EXPLOITATION

VII
Informations
relatives
au compte
de résultat

EN EUROS	MONTANT AU 31/12/2025
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	954 977
Subventions internationales	109 283
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	12 913 352
Subventions régionales	2 667 107
Subventions départementales	9 039 713
Subventions communales	5 775 524
Subventions des autres éta.publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	3 893 952
Subventions Publiques Diverses	1 150 763
Subventions emplois aidés	1 258 455
Quote-part de subventions virée au résultat	2 117 856
TOTAL	39 880 982

VII.2

ÉTAT SÉPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE 2025 (*VERSION SYNTHÉTIQUE)

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2025 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

ÉTAT CONTRIBUTEUR	TOTAL GENERAL
Afghanistan	118,40 €
Afrique du Sud	10,00 €
Algérie	335,87 €
Allemagne	15 338,65 €
Andorre	285,00 €
Arabie Saoudite	20,00 €
Argentine	120,00 €
Australie	80,00 €
Autriche	2 910,00 €
Belgique	278 145,38 €
Brésil	1 560,00 €
Brunei	37,50 €
Burundi	32,29 €
Canada	4 564,03 €
Chine	150,00 €
Chypre	50,00 €
Colombie	1 000,00 €
Corée du Sud	60,00 €
Costa Rica	267,00 €
Côte d'Ivoire	1,00 €
Danemark	1 595,00 €
Emirats Arabes unis	910,00 €
Espagne	4 647,09 €
Estonie	20 000,00 €
Etats-Unis	17 290,97 €
Fidji	15,00 €
Finlande	11 170,20 €
Gabon	8 068,18 €
Grande-Bretagne	9 652,01 €
Grèce	488,00 €
Hong Kong	87,50 €
Hongrie	320,00 €
Indonésie	2 975,82 €
Irlande	885,00 €
Israël	80,77 €
Italie	7 526,56 €
Japon	2 430,00 €
Kenya	670,00 €
Liban	50,00 €
Luxembourg	21 786,72 €
Malaisie	600,00 €
Maroc	880,00 €
Mauritanie	300,00 €
Mexique	390,00 €
Monaco	27 234,00 €
Norvège	267,00 €
Oman	720,00 €
Pays-Bas	9 129,00 €
Pologne	60,00 €
Portugal	4 220,15 €
République tchèque	170,00 €
Roumanie	25,00 €
Royaume-Uni	815,50 €
Singapour	1 345,00 €
Suède	1 860,40 €
Suisse	19 709,16 €
Taiwan	300,00 €
Thaïlande	120,20 €
Tunisie	31,00 €
Ukraine	600,00 €
Vénézuéla	240,00 €
Vietnam	300,00 €
TOTAL	485 050,37 €

VII
Informations
relatives
au compte
de résultat

* La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à disposition du public au siège de l'Association nationale.

VII.3

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

EN EUROS	ENTITÉ BÉNÉFICIAIRE	ASSOCIATION NATIONALE	AUTRES STRUCTURES DE L'UNION
Produits			
Assurances-vie perçues		4 407 354	1 342 122
Produits de legs et donations		6 258 300	3 090 777
Prix de vente des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés		3 917 042	512 363
Reprises des dépréciations d'actifs reçus par legs et donations destinés à être cédés		139 082	29 675
Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations		10 072 822	1 336 419
Charges			
Valeur nette comptable des biens cédés reçus par legs et donations destinés à être cédés		-3 827 577	-654 858
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		-329 017	-15 833
Report en fonds reportés liés aux legs et donations		-6 279 759	-3 186 303
	Solde	14 358 248	2 454 362
Autres produits de legs liés aux legs et donations		142 475	8 880
Autres produits de legs liés aux donations temporaires d'usufruit		1 207	
Charges de gestion temporaires		-183 887	-94 586
Honoraires liés aux legs et donations		-37 378	-30 945
	Solde	-77 583	-116 652
Produits nets (y compris produits de gestion et après déduction des charges de gestion)		14 280 665	2 337 710
Assurances-vie encaissées directement par les structures		50 666	
Legs et donations reçus directement par les structures		10 465	

Reversements enregistrés en 2025 en faveur des structures de l'Union

Provisions pour reversement en faveur des fédérations sur legs, donation et assurances-vie enregistrés en 2025.		3 654 275
Reversements effectués en 2025		6 456 440
Legs et donations enregistrés au bilan et non réalisés au 31/12/2025	7 668 676	3 206 450

Dont 3 564 euros de donation temporaire d'usufruit.

VII
Informations
relatives
au compte
de résultat

VII.4

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes combinés 2025 est positif de 249 045 euros.

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à 297 720 euros et se composent de :

- Une régularisation suite à un litige pour la fédération de l'Aube pour 156 883 euros,
- Une régularisation de subventions perçues antérieurement pour la fédération de la Vendée pour 67 800 euros,
- Une régularisation suite à un litige pour l'Association nationale pour 50 000 euros,
- Une régularisation de fonds dédiés pour le comité de Montreuil pour 18 688 euros,
- Une régularisation de la provision congés payés pour la fédération du territoire de Belfort pour 4 349 euros.

Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 48 675 euros et se composent de :

- Différentes régularisations liées à des exercices antérieurs pour la fédération du territoire de Belfort pour 26 814 euros,
- Une régularisation de subvention pour la fédération de l'Eure pour 12 445 euros,
- Une régularisation de charges locatives pour un local mis à disposition par une mairie pour la fédération de l'Oise pour 9 416 euros.

VII
Informations
relatives
au compte
de résultat

VII.5

EFFECTIF

Au 31/12/2025 : 666 personnes étaient employées en CDI au niveau de l'Union.

CATÉGORIE	EFFECTIFS (CDD + CDI) PRÉSENTS AU COURS DE L'ANNÉE 2025
Employé	433
Agent de maîtrise	59
Cadre	174



VIII . Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

VIII
CROD et
CER

VIII.1

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1.

Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
CHARGES PAR DESTINATION				
1-PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat	37 792 798	37 792 798	42 510 717	42 510 717
• Dons manuels	16 873 740	16 873 740	16 647 064	16 647 064
• Legs, donations et assurances-vie	5 075 365	5 075 365	6 870 037	6 870 037
• Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	701 885	701 885	712 313	712 313
2-PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	18 492		20 485	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	4 878 291		2 173 436	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	51 500 799		51 049 053	
3-SUBVENTIONS	38 944 694		39 912 218	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	121 577	0	3 731 737	0
5-UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	20 177 352	9 268 825	19 824 312	4 299 849
TOTAL	176 084 993	69 712 613	183 451 373	71 039 981
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
• Actions réalisées par l'organisme	110 928 882	55 071 541	103 323 661	57 015 011
• Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	350 714	40 905	216 496	27 799
1.2 Réalisées à l'étranger				
• Actions réalisées par l'organisme	3 610 642	1 578 170	4 055 601	1 784 607
• Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	5 948 321	2 599 943	5 344 070	2 351 578
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			6 648 539	0
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6 650 233	0	3 277 036	0
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	3 495 809	0		
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	18 294 218	0	18 617 844	0
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	181 870	0	189 466	0
5-IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	0	0	0	0
6-REPORT EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	16 152 978	7 152 124	22 590 776	9 354 944
TOTAL	165 613 667	66 442 682	164 263 489	70 533 939
EXCÉDENT OU DÉFICIT	10 471 327	3 269 931	19 187 884	506 041

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
• Bénévolat	223 968 184	223 968 184	161 401 252	161 401 252
• Prestations en nature	22 375 230	22 375 230	19 446 944	19 446 944
• Dons en nature	145 859 463	145 859 463	134 976 356	134 976 356
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	4 981 652		4 203 287	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
• Prestations en nature	13 482 288		13 064 449	
• Dons en nature	31 162 629		24 736 008	
TOTAL	441 829 445	392 202 877	357 828 297	315 824 552
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES AUX MISSIONS SOCIALES				
• Réalisées en France	366 489 692	329 495 666	298 063 685	267 324 539
• Réalisées à l'étranger	18 952 228	15 774 425	14 805 534	12 014 946
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	20 116 209	16 743 237	15 633 891	12 687 172
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	36 271 317	30 189 548	29 325 187	23 797 895
TOTAL	441 829 445	392 202 877	357 828 297	315 824 552

VIII
CROD et
CER



PRODUITS PAR ORIGINE

PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

60 443 788 €

DONS, LEGS ET MÉCÉNAT COLLECTÉS

59 741 903 €

DONS MANUELS NON DEDIÉS

24 589 420 €

Ces dons sont ceux pour lesquels le donateur ne s'est pas prononcé quant à l'utilisation.

DONS MANUELS DEDIÉS

5 244 838 €

Ces dons représentent les dons pour lesquels le donateur s'est prononcé quant à l'utilisation : activité, zone géographique...

DONS MANUELS AFFECTÉS

4 994 317 €

Ces dons sont affectés par l'organe délibérant et/ ou se confondent avec l'objet social du SPF. Ils ne font pas l'objet de fonds dédiés conformément au règlement de l'ANC n°2018-06.

DONS PAR ABANDONS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BÉNÉVOLES

2 964 224 €

RÉGULARISATION DES FONDS DEDIÉS SUR DONS MANUELS DES PARTICULIERS

0 €

LEGS ET AUTRES LIBÉRALITÉS NON AFFECTÉS

16 873 740 €

Tous les legs, donations ou assurances vies sont administrés par l'association nationale.

Conformément aux vœux du testateur, les fonds après règlement du dossier sont remis à la disposition immédiate de la structure précisément instituée dans le testament, la donation ou l'assurance vie.

MÉCÉNAT

5 075 365 €

Il s'agit des dons financiers émanant des entreprises qu'ils soient dédiés ou non.



AUTRES PRODUITS LIÉS À L'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

701 885 €

Cette rubrique comprend les quotes-parts de générosité du public reçues et les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

VIII
CROD et
CER

PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

56 397 582 €

PARRAINAGE DES ENTREPRISES

18 492 €

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES SANS CONTREPARTIE

4 878 291 €

Cette rubrique comprend notamment les dons financiers des fondations et associations.

AUTRES PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

51 500 799 €

Cette rubrique regroupe notamment les recettes des initiatives de collecte populaire menées par l'association, la participation des personnes accueillies aux activités du SPF, les ventes de marchandises et de prestations de services, les autres produits financiers, les plus ou moins-values de cession d'actifs, les transferts de charge, les autres produits de gestion courante, les régularisations sur fonds dédiés.



SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS

38 944 694 €

Cette rubrique regroupe les soutiens financiers d'exploitation accordés à l'association par l'Etat et les établissements publics à tous les échelons ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS

20 177 352 €

Cette rubrique correspond aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées à la fin de l'exercice précédent. Pour le détail des sommes utilisées en 2024, se reporter à l'annexe "fonds dédiés" du bilan.

REPRISES DE PROVISIONS

121 577 €

Cette rubrique regroupe toutes les reprises de provisions, conformément au compte de résultat.



CHARGES 2025 PAR DESTINATION

MISSIONS SOCIALES

120 838 559 €

MISSIONS SOCIALES EN FRANCE

11 279 596 €

MISSIONS SOCIALES DANS LE MONDE

9 558 963 €

VIII
CROD et
CER

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël verts, Journées des Oubliés des Vacances ...
- Activités de solidarité liées aux urgences
- Le développement des structures et de l'audience du SPF
- L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation...

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité dans les domaines suivants : alimentaire, logement, accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, Père Noël vert, soutien aux activités économiques
- Activités de solidarité liées aux urgences
- Le développement des actions de solidarité internationale dans toutes les structures SPF et de l'audience du SPF à l'international
- L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation...



FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

10 146 042 €

FRAIS D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

6 650 233 €

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- Recherche et suivi des legs,
- Conception, réalisation et envoi de publipostages,
- Frais de traitement des dons et des reçus fiscaux
- Campagne du Don'actions
- Frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises

FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES

3 495 809 €

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- Organisation d'initiatives, braderies
- Initiatives liées à la campagne du Don'actions
- Frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations
- Frais de recherche de subventions publiques



FRAIS DE FONCTIONNEMENT

18 294 218 €

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- Locaux
- Administration générale (y compris les coûts de fonctionnement des services généraux et des services comptable et financier)
- Communication (dépliants, affiches et informations générales sur le SPF, matériel de signalétique, service de la communication et des relations presse etc...)
- Mensuel du SPF "Convergence" et coût de gestion du site internet
- Frais de tenue des réunions du Conseil d'administration, du Secrétariat National et de la Commission Financière Nationale
- Direction générale

DOTATIONS AUX PROVISIONS

181 870 €

Cette rubrique regroupe toutes les dotations aux provisions, conformément au compte de résultat.

REPORT EN FONDS

DÉDIÉS DE L'EXERCICE

16 152 978 €

Cette rubrique correspond aux reports de fonds dédiés conformément au compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2025 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité.

Pour le détail des sommes reçues en 2025 et non encore dépensées au 31/12/2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

VIII
CROD et
CER



VIII.2. LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

VIII
CROD et
CER

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1. Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un excédent de **3 269 931 €** sur 2025 pour les seuls fonds liés à la générosité du public. Cela s'explique par l'élan de solidarité constaté cette année. Ces fonds seront indispensables pour permettre au Secours populaire français de répondre, à son échelle, aux conséquences liées à l'augmentation de la pauvreté en France, en Europe et dans le Monde ainsi que les urgences liées aux guerres et aux aléas climatiques.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève à **15 362 723 €**.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0	0
• Actions réalisées par l'organisme • Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	55 071 541 40 905	57 015 011 27 799	1.2 Dons, legs et mécénat		
			• Dons manuels • Legs, donations et assurances-vie • Mécénat	37 792 798 16 873 740 5 075 365	42 510 717 16 647 064 6 870 037
1.2 Réalisées à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public	701 885	712 313
• Actions réalisées par l'organisme • Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 578 170 2 599 943	1 784 607 2 351 578			
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0	0			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL DES EMPLOIS	59 290 558	61 178 995	TOTAL DES RESSOURCES	60 443 788	66 740 131
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0	0	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0	0
5-REPORT EN FONDS DEDIEÉS DE L'EXERCICE	7 152 124	9 354 944	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIEÉS ANTÉRIEURS	9 268 825	4 299 849
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	3 269 931	506 041	DEFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	69 712 613	71 039 981	TOTAL	69 712 613	71 039 981
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIEÉS)	15 362 723	14 856 682
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	3 269 931	506 041
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIEÉS)	18 632 654	15 362 723

VIII
CROD et
CER

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - EMPLOIS	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - RESSOURCES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
• Réalisées en France	329 495 666	267 324 539	• Bénévolat	223 968 184	161 401 252
• Réalisées à l'étranger	15 774 425	12 014 946	• Prestations en nature	22 375 230	19 446 944
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	16 743 237	12 687 172	• Dons en nature	145 859 463	134 976 356
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	30 189 548	23 797 895			
TOTAL	392 202 877	315 824 552	TOTAL	392 202 877	315 824 552
			FONDS DEDIES LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
			FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	24 843 486	19 738 719
			(-) Utilisation	9 268 825	4 299 849
			(+) Report	7 152 124	9 391 526
			FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	22 726 785	24 830 396

Ressources liées à la générosité du public au 01/01/2025 :

STRUCTURES	MONTANT
Association nationale	14 360 010
Fédération de Paris	378 375
Fédération de la Savoie	156 052
Fédération de Saône-et-Loire	154 755
Fédération de l'Ardèche	118 363
Fédération de la Nièvre	48 000
Comité de Lannion	39 506
Fédération des Electriciens-Gaziers	33 513
Comité de La Turballe	33 008
Fédération de la Haute-Loire	14 519
Comité de Noyelle-Godault	4 501
Comité de La Vallée de l'Arve	4 099
Fédération de l'Aisne	3 113
Comité de Belleville-en-Beaujolais	2 734
Comité de Chamneret	2 073
Comité de Aulnay-sous-Bois	2 030
Comité de Lre	1 580
Comité de Saint-Nazaire	1 522
Comité de Lucy-en-Brie	1 256
Comité de Audincourt	887
Comité de EDF-GDF Corse	687
Fédération de la Vendée	543
Fédération du Maine-et-Loire	530
Comité de Cognin	440
Fédération de l'Aube	366
Fédération de l'Orne	258
TOTAL	15 362 723

VIII
CROD et
CER

La variation d'investissements et désinvestissement pour l'année 2025 est à 0 €, conformément à la décision de gestion prise en 2020 concernant le traitement des legs et assurances-vie destinés à financer des investissements. Ces derniers font l'objet de fonds dédiés et seront consommés au même rythme que l'amortissement du bien.

Compte tenu d'un excédent de la générosité du public de l'exercice de 3 269 931 €, ces ressources (hors fonds dédiés) non affectées et non consommées en fin d'année 2025 sont de 18 632 654 €.

Ressources liées à la générosité du public au 31/12/2025 :

	MONTANT
VIII CROD et CER Association nationale Association nationale Fédération de Paris Fédération de la Savoie Fédération de la Nièvre Fédération du Loir-et-Cher Fédération des Electriciens-Gaziers Fédération de l'Ardèche Comité de Lannion Fédération de Saône-et-Loire Comité de Clichy Fédération de la Haute-Loire Comité de La Vallée-de-l'Arve Fédération des Hauts-de-Seine Comité de Pantin Comité de Choisy-le-Roi Comité de Mont-Blanc Comité de Noisy-le-Sec Fédération d'Ille-et-Vilaine Comité de Saint-Malo Comité de Tours-Nord Comité de St-Maur des Fossés Fédération du Maine-et-Loire Comité de Joué-les-Tours Fédération du Bas-Rhin Comité de Château-Renault Fédération des Yvelines Comité de Vendin Oblinghem Fédération de l'Ariège Fédération de l'Eure Comité de Vaulx-en-Velin Comité de Saint-Quentin Comité de Descartes	17 987 006 123 633 108 730 92 000 81 755 61 040 60 502 43 743 30 000 16 607 7 139 3 762 3 470 2 415 1 987 1 753 1 343 1 314 520 460 454 450 414 387 368 317 300 287 247 138 69 46
TOTAL	18 632 654

Les fonds dédiés liés à la générosité du public s'élèvent au 01/01/2025 à 24 843 486 €, et au 31/12/2025 à 22 726 785 €.

Ci-dessous, le détail des fonds dédiés en fin d'exercice :

STRUCTURES	MONTANT AU 31/12/2025
Association nationale	11 112 755
Fédération de la Moselle	2 495 885
Fédération de Haute-Savoie	1 226 649
Fédération de Paris	944 593
Fédération de l'Isère	520 719
Fédération du Tarn	407 944
Fédération de la Seine-Saint-Denis	379 476
Fédération des Hauts-de-Seine	327 627
Fédération du Gard	264 580
Fédération de la Haute-Vienne	248 362
Fédération des Côtes-d'Armor	201 221
Fédération de la Nièvre	191 308
Comité de Corbeil-Essonnes et environs	186 234
Fédération du Cantal	160 168
Fédération de la Savoie	158 999
Fédération de la Côte d'Or	148 919
Fédération du Pas-de-Calais	142 812
Fédération du Finistère	136 394
Fédération de la Sarthe	130 092
Fédération des Hautes-Alpes	115 740
Comité de Béziers	110 892
Fédération de la Loire	108 442
Fédération du Maine-et-Loire	103 586
Fédération du Bas-Rhin	103 038
Fédération de la Manche	103 010
Fédération du Nord	102 856
Fédération de l'Essonne	100 688
Fédération de l'Aude	98 272
Fédération du Val-de-Marne	93 859
Fédération de la Loire-Atlantique	78 820
Fédération des Vosges	75 490
Comité de Mont-Blanc	72 495
Fédération du Tarn-et-Garonne	71 754
Fédération d'Indre-et-Loire	69 546
Fédération du Morbihan	68 844
Comité d'Oloron-Sainte-Marie	62 988
Fédération du Lot-et-Garonne	57 086
Comité de Lannion	55 051
Comité de Capbreton	51 015
Fédération du Rhône	50 885
Fédération de la Seine-et-Marne	50 856
Fédération de l'Ain	50 325
Comité de Vierzon	49 778
Fédération de l'Orne	48 673
Comité du Migennois	47 852
Comité d'Agde	46 393

VIII
CROD et
CER

STRUCTURES

MONTANT AU 31/12/2025

Comité de Vendôme	44 972
Comité de Sète-Bassin-de-Thau	43 362
Fédération de la Marne	40 579
Fédération du Livre, de la Presse et de la Communication	40 269
Fédération des Pyrénées-Orientales	40 224
Fédération de Saône-et-Loire	38 808
Fédération des Alpes-Maritimes	36 906
Fédération de la Charente	34 626
Fédération des Electriciens-Gaziers	33 884
Fédération des Yvelines	32 242
Comité de Paris 12ème	30 954
Fédération des Hautes-Pyrénées	29 558
Comité de Villeneuve-sur-Lot	29 247
Fédération du Béarn	28 031
Fédération d'Ille-et-Vilaine	27 871
Fédération de la Creuse	26 561
Fédération du Loir-et-Cher	24 518
Fédération de la Somme	22 691
Fédération du Val-d'Oise	22 525
Fédération de la Seine-Maritime	22 411
Comité de Saint-Nazaire	22 386
Comité de Boulogne-Billancourt	20 895
Fédération du Doubs	18 928
Fédération de la Drôme	17 477
Comité du Cannet/Cannes	16 997
Fédération de l'Ariège	16 684
Fédération de la Dordogne	16 086
Fédération de la Côte-Basque	15 805
Comité d'Orthez	15 300
Fédération du Gers	13 203
Fédération de la Vienne	11 874
Fédération de l'Ardèche	11 468
Comité de Vienne	11 463
Comité de Vaucluse	10 632
Fédération de la Vendée	10 629
Fédération de l'Eure	10 602
Comité de Castres	10 152
Fédération du Jura	9 626
Comité d'Annonay	9 182
Fédération de la Meurthe-et-Moselle	8 910
Fédération de la Haute-Garonne	8 844
Fédération du Calvados	8 250
Fédération de l'Hérault	7 900
Comité d'Hauteville-Lompnes	7 672
Fédération de la Mayenne	7 467
Fédération des Alpes-de-Haute-Provence	7 270
Fédération du Var	7 084
Comité de Villeurbanne	6 891
Comité du Pays de Fougères	6 819
Fédération d'Eure-et-Loire	6 637
Comité de Romorantin-Lanthenay	6 554

STRUCTURES	MONTANT AU 31/12/2025
Fédération de l'Allier	6 207
Comité de Dax	5 811
Comité de Talence	5 513
Comité d'Ivry-sur-Seine	5 463
Comité de Bobigny	5 404
Comité de Mourenx	5 307
Fédération de la Lozère	5 238
Comité de Ste-Foy-les-Lyon	5 074
Fédération de l'Aisne	5 059
Comité de Gaillac	5 028
Fédération du Haut-Rhin	4 995
Comité de Rezé	4 853
Comité de Vénissieux	4 699
Fédération de la Corse	4 658
Fédération de la Haute-Saône	4 617
Comité de Mérignac	4 438
Comité d'Issoire	4 240
Comité de Vitry-sur-Seine	4 223
Fédération de la Meuse	4 073
Fédération de l'Aube	3 829
Comité de Castelsarrasin	3 774
Fédération de la Haute-Loire	3 698
Comité de Champigny-sur-Marne	3 559
Comité d'Aubervilliers	3 496
Comité de Bièvre	3 451
Comité de Montrouge	3 351
Comité de Moissac	3 167
Comité de Bonneuil-sur-Marne	3 093
Comité de Firminy- Le Chambon-Felles	2 983
Comité du Havre	2 912
Comité de Fresnes	2 812
Comité d'Aix-en-Provence	2 788
Comité de Saint-Gaudens	2 783
Pays de la Loire	2 627
Comité de Soissons	2 582
Comité du Val d'Adour	2 558
Comité de Coutras	2 554
Comité de Ternay-Val d'Ozon	2 454
Comité de Lure	2 434
Comité de Pont-Saint-Esprit	2 414
Fédération de l'Indre	2 326
Comité d'Yerres	2 317
Federation de Charente-Maritime	2 262
Comité de Saint-André-les-Vergers	2 234
Comité de Condom	2 186
Comité de Beaurepaire	2 019
Comité du Thillot	1 949
Comité de Châteaudun	1 948
Comité de Châtellerault	1 944
Comité d'Estissac	1 874
	1 852

VIII
CROD et
CER

STRUCTURES

MONTANT AU 31/12/2025

Comité de Choisy-le-Roi	1 834
Comité de Gentilly	1 796
Comité de Pierrelatte	1 783
Comité de Tournefeuille	1 772
Comité de Vilaines-la-Juhel	1 762
Comité de Montélimar	1 736
Comité de Balma	1 713
Comité de Montluçon	1 711
Comité de Nay	1 708
Comité de Lons-le-Saunier	1 703
Comité de Landerneau	1 684
Comité de Port-Saint-Louis	1 616
Comité de Pantin	1 614
Comités des Portes-de-l'Isère	1 605
Comité de St-Pierre-des-Corps	1 569
Comité de Grand-Combe	1 534
Fédération des Bouches-du-Rhône	1 472
Comité de Montreuil	1 428
Fédération de l'Yonne	1 394
Comité de Fécamp	1 356
Comité de Sainte-Tulle-Manosque	1 305
Fédération du Loiret	1 261
Comité des Vallées-des-Gaves	1 247
Comité de Douarnenez	1 195
Comité du Pays de Larbresle	1 181
Fédération des Deux-Sèvres	1 144
Comité d'Alençon	1 132
Comité de Châlons-en-Champagne	1 125
Comité de Gray	1 122
Comité de Thionville	1 115
Comité de Saint-Malo	1 106
Comité de Bagnaux	1 100
Comité de Villepinte	1 093
Comité de La Souterraine	1 040
Comité de Septèmes-les-Vallons	1 017
Comité de Saint-Egrève	1 001
Comité de La Vallée de l'Arve	953
Fédération des Ardennes	938
Comité de Brioude	902
Comité de Vallée d'Osseux	899
Comité de Chambly	898
Comité d'Unieux	894
Comité de St Ouen	851
Comité de Bagnolet	836
Comité de Scionzier	786
Comité de Roanne	783
Comité d'Epervay	777
Comité de Chartres	759
Comité de Château-Renault	750
Comité de Lectoure	737
Fédération de l'Aveyron	716

STRUCTURES	MONTANT AU 31/12/2025
Comité de Graulhet	713
Comité de Saintes	708
Comité de Mont-Saint-Martin	697
Comité de Rabastens	688
Comité de Decazeville	686
Comité de Gréasque	683
Comité de Romilly-sur-Seine	656
Comité d'Amberieu-en-Bugey	639
Comité d'Oullins	637
Comité de Moirans et St-Jean	630
Comité de Bellegarde-sur-Valserine	630
Comité d'Echirolles	623
Comité de Givors	618
Fédération du Cher	596
Comité de Basse-Ardèche	596
Comité de Bron	595
Comité de Bagnères-de-Bigorre	575
Comité de Villejuif	574
Comité de Saint-Sulpice-sur-Lèze	559
Comité d'Arpajon	559
Comité d'Hérouville Saint-Clair	542
Comité de Montargis	509
Comité de Chelles	506
Comité de Privas	506
Comité de Loudun	495
Comité d'Aubenas	483
Comité de Belley	478
Comité EDF-GDF Paris Grande couronne	465
Comité de Beaucaire	461
Comité de Poissy	459
Comité de Senonches	457
Fédération de l'Oise	442
Comité de Gardanne	437
Fédération du Territoire-de-Belfort	433
Comité de Rive-de-Gier	433
Comité de Pézenas	432
Comité de Lormont	421
Comité de Sud-Goëlo	417
Comité de Malakoff	404
Comité de Thônes	386
Fédération du Puy-de-Dôme	380
Comité de Lamballe	368
Comité de Charlieu	367
Comité de Mende	363
Comité de St Maur-des-Fossés	360
Comité de Pamiers	356
Comité d'Antony	350
Comité d'Aix-les-Bains	350
Comité de Chevilly-Larue	344
Comité de Bagnols-sur-Cèze	328
Comité de Stains	322

VIII
CROD et
CER

STRUCTURES

MONTANT AU 31/12/2025

Comité de Meze	322
Comité de Roussillon	308
Comité de Saint-Orens-de-Gameville	302
Comité d'Achères	301
Comité de Rillieux-la-Pape	298
Comité de La Chapelle Saint-Mesmin	278
Comité de Cognin	276
Comité de Gisors	276
Comité de Descartes	267
Comité de L'Isle-Jourdain	267
Comité de Noisy-le-Sec	260
Comité de Gennevilliers	257
Comité de Cabestany	242
Comité de Beaune	240
Comité de Pont-L'Abbé	239
Comité de Chateauneuf-les-Martigues	239
Comité de Villefranche-de-Rouergue	235
Comité de Brive-la-Gaillarde	235
Comité de ST-Martin d'Heres	230
Comité de Vif	230
Comité de Chablais	230
Comité de Roquefort-la-Bedoule	230
Comité de Saint-André-de-Cubzac	224
Comité d'Algrange	221
Comité de Sathonay/Fontaines/Saône	218
Comité de Meaux	215
Comité de Thiers	214
Comité de Longueau	212
Comité d'Échassières	208
Comité de Cosne-sur-Loire	201
Comité de Conches	198
Comité de Ris-Orangis	195
Comité de Berre-L'Etang	184
Comité de Bastia	184
Fédération de la Haute-Marne	182
Comité de Romans/Bourg-de-Péage	164
Comité d'Avoine-Chinon	161
Comité de Lisses	160
comité de Lambesc	160
Comité de Quetigny	151
Comité de Royan	147
Comité de l'Avallonnais	138
Comité de Chateaulin	138
Comité de Sotteville-les-Rouen	138
Comité de Harfleur	138
Comité Lemans-Voirons	130
Comité Roubaix	127
Comité de Port-de-Bouc	121
Comité du Portet/Garonne	120
Comité de L'Oisans	112
Comité de Guilvinec/Treffiat	110

STRUCTURES	MONTANT AU 31/12/2025
Comité de Miramas	100
Comité d'Hayange	95
Comité de Nemours	92
Comité de Tournon-sur-Rhône	92
Comité d'Alès	92
Comité d'Elle	92
Comité de Lannemezan	92
Comité de Champagne	92
Comité de Gueugnon	91
Comité de Relecq-Kerhuon	90
Comité du Libournais	86
Comité de Quimper	82
Comité de Tocane	80
Comité de Floirac	80
Comité d'Athis-Mons	80
Comité de Fleury-Mérogis	80
Comité de Lisieux	79
Comité de Fontaine	66
Fédération de la Gironde	62
Comité de Thiais	60
Comité de Mâcon	60
Comité de Dinan	60
Comité de Pauillac	58
Comité de St-Pourçain-sur-Sioule	57
Comité de Guillestre	56
Comité de Saint-Cyr-L'Ecole - Fontenay-le-Fleury	55
Comité de Commentry	55
Comité de Noisiel	50
Comité de Morlaix	50
Comité de Viviers	50
Comité de Tet-Conflent	48
Comité de Lyon 5ème	46
Comité d'Arles	46
Comité de Lodève	46
Comité de Châtelaudren-Plouagat	46
Comité de Plestin-les-Grèves	46
Comité de Saint-Eloy-les-Mines	46
Comité de Saint-André de Sangonis	46
Comité de Château-Thierry	41
Comité de Saint-Maximin	41
Comité d'Yenne	28
Comité de Drancy	28
Comité de Villiers-sur-Marne	28
Comité de Pré-en-Pail	23
Comité d'Houilles	18
Comité de Sèvres	18
Comité du Teil	18
Comité de Cénon et sa périphérie	18
Comité de Quimperlé	18
Comité du Vigan	15
Comité de Sud-Grésivaudan	14

VIII
CROD et
CER

STRUCTURES	MONTANT AU 31/12/2025
Comité de La Mure	13
Comité de Bègles	9
Comité de Millau	8
Comité de Varennes-Vauzelles	8
Comité de Pierre-Bénite	7
Comité de Belledonne-Grésivaudan	6
Comité de Voiron	5
TOTAL	22 726 785

Synthèse sur la variation des fonds dédiés (au global et concernant uniquement les fonds collectés auprès du public) :

EN EUROS	FONDS DÉDIÉS TOTAUX (= COMPTE DE RESULTAT)	DONT FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC
FONDS DÉDIÉS EN DÉBUT D'EXERCICE	47 576 539	24 843 486
Report des fonds dédiés des exercices antérieurs	16 152 978	7 152 124
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	20 177 353	9 268 825
Variation période	4 024 375	2 116 701
FONDS DÉDIÉS EN FIN D'EXERCICE	43 552 165*	22 726 785

(*) Hors régularisation des fonds dédiés des années antérieures de 18 688 euros (produits).

(43 552 165 - 18 688) = 43 533 477 position fonds dédiés au passif du bilan 2025.





IX . Contributions volontaires en nature

Le SPF bénéficie de contributions volontaires en nature qui sont présentées au pied du compte de résultat pour un montant global de **441 829 445 €** en 2025.

EN EUROS	GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (A)	HORS GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (B)	MONTANT TOTAL 2025 (A+B)	MONTANT TOTAL 2024
Produits alimentaires	91 112 051	33 679 800	124 791 851	118 897 577
Dons en nature neufs	54 747 412	2 464 481	57 211 893	45 018 075
Prestations gratuites (mises à disposition)	22 375 230	13 482 288	35 857 517	32 511 393
Bénévolat	223 968 184		223 968 184	161 401 252
TOTAL	392 202 877	49 626 569	441 829 445	357 828 297

Ces chiffres sont issus des données transmises par les différentes structures de l'association (association nationale, conseils de région, fédérations et comités locaux) au moment de la production des comptes.



**Nous soutenir c'est
investir dans l'avenir.**

Nous avons besoin de vous ! Adressez-nous vos dons.

secourspopulaire.fr

Secours populaire français
9/11 rue Froissart
75140 Paris Cedex 03

